

Asyl News

N° 1, mars 2018

OCA

**Nouveau guide sur la
violence domestique**
page 3

Focus: Images de l'autre

**La Suisse, terre d'émigration
et d'immigration**
pages 4 - 10

Informations spécifiques

**Centré fédéral d'asile dans
la ville de Berne**
page 12

Éditorial

Chère lectrice, cher lecteur,

Lorsqu'on rencontre quelqu'un pour la première fois, notre opinion est souvent faite en quelques secondes, en fonction de son apparence extérieure. Comment s'habille-t-il, quelle impression produit-elle, comment se tient-il ou quel est le son de sa voix? Nous relient ces informations à ce que nous avons déjà entendu, lu ou vécu personnellement.



Tous ces paramètres influencent l'image que nous nous faisons de nos semblables. Ces images à leur tour modifient notre attitude au quotidien. Un tel constat vaut également pour le contexte social global, et pour les possibilités des individus. Des contacts sociaux à la recherche d'emploi en passant par la probabilité de subir un contrôle policier – si quelqu'un appartient à un groupe auquel la société attribue certaines caractéristiques, une rencontre personnelle n'est même pas nécessaire pour que les autres lui attribuent une étiquette.

De telles constructions ont la vie dure. Lorsqu'un préjugé s'est installé, les personnes d'un groupe qui ne correspondent pas à ce préjugé sont fréquemment considérées comme des exceptions à la règle et faute de cercle vertueux, le préjugé perdure. Entre autres préjugés, nous collons aux autres l'étiquette de «réfugié» – souvent associée à des clichés négatifs, et donc sans leur laisser la chance de faire valoir leurs qualités. Une employée ou un voisin devront durablement vivre avec une telle étiquette. Et cette perception influencera à son tour le degré d'inclusion possible. Si je reste «réfugiée» après dix ans, on ne me perçoit pas comme membre à part entière de la société, par un phénomène d'ostracisme.

En nous faisant une image des autres, nous simplifions le monde et le rendons plus lisible – une démarche indispensable pour ne pas se perdre dans son foisonnement. Avec notre nouveau Focus «Images de l'autre», nous voulons examiner à la loupe ce processus, pour contribuer à une meilleure prise de conscience d'un tel mécanisme, et pour rappeler à quel point les images contribuent à la réalité sociale et aux rapports de pouvoir en place.

Sabine Lenggenhager, Formation et sensibilisation

Aperçu

Nouveautés de l'OCA	3
Focus: Images de l'autre	
Aujourd'hui ici, demain ailleurs	4
La Suisse, pays d'émigration	5
Politique suisse des réfugiés: mise en perspective historique	9
Informations spécifiques	11
Asile en Suisse	
Que faire après le refus du crédit pour l'asile	11
Centre fédéral d'asile dans la ville de Berne?	12
Moins d'argent pour les programmes d'occupation	13
Berne veut réduire l'aide sociale	14
Externalisations	15
Vie familiale – (pas) un droit humain	15
Quand les renvois sont gérés sans humanité	17
Santé sexuelle et reproductive pour les femmes dans les centres d'hébergement	17
Jurisprudence	
Assignation d'un lieu de résidence ou détention pour insoumission?	19
Meilleure protection juridique dans les procédures Dublin	20
Europe	
La Libye – un partenaire fiable?	21
Transfert de connaissances	
Syrie – une guerre contre l'humanité	22
Conseil en vue du retour	
Rapport d'activité 2017	24
Travail & Formation	
Projets pilotes d'intégration	25
Brèves infos	27

Impressum

Rédaction Lisa Schädel Layout Source Associates AG

Traduction Sylvain Bauhofer Impression Basisdruck

Contact KKF-OCA, Effingerstrasse 55, 3008 Berne

Nouveautés de l'OCA

Prestations

Séances d'information «Travail et formation»

L'OCA propose, avec les services centraux des centres d'orientation professionnelle (centres OP), des séances d'information destinées aux personnes admises à titre provisoire ou reconnues comme réfugiées. Les explications concernent les opportunités et les conditions d'accès au marché du travail. Les offres d'intégration subventionnées par le canton y sont aussi présentées, tout comme le fonctionnement concret du système scolaire et de formation en Suisse. Les séances ont lieu l'après-midi de 14h00 à 17h00, dans les locaux du centre OP de Berne-Mittelland. Il n'est pas nécessaire de parler l'allemand pour y participer. Des interprètes interculturels assurent la traduction dans les langues suivantes:

- 5 avril 2018: tigrinya et tamoul
- 11 avril 2018: arabe et somali
- 18 avril 2018: farsi/dari et kurde (kurmanci)

 www.kkf-oca.ch/infoanlass

Guide sur la violence domestique

L'OCA a publié avec TERRE DES FEMMES Suisse un guide consacré à la violence domestique dans le contexte de la fuite et de l'asile. Ce document apprend à reconnaître les violences domestiques ou sexualisées subies par des personnes réfugiées, à prévenir ce fléau et à aiguiller les victimes vers les services pouvant leur venir en aide. Le guide s'adresse au personnel d'encadrement des centres d'hébergement, aux travailleurs sociaux, au personnel médical, mais aussi aux policiers, aux agents de sécurité et

à toute autre personne intéressée. Il peut être téléchargé sur notre site Internet (traduction française en cours).

 www.kkf-oca.ch > Downloads

Bilans d'intégration

Le service des bilans d'intégration se réjouit des nouvelles inscriptions de personnes admises provisoirement. Plusieurs entretiens servent à dresser un bilan personnel et à analyser les ressources disponibles. Les personnes reçoivent des informations complètes sur le système de formation et sur le marché du travail en Suisse, ainsi qu'un aperçu de leurs possibilités concrètes d'acquérir une formation et des qualifications. À partir de là, il s'agit d'identifier des perspectives réalistes et de recommander des mesures adéquates pour la suite du parcours d'intégration. En cas de besoin, le service des bilans d'intégration collabore avec des interprètes communautaires professionnels.

 www.kkf-oca.ch > Offres > Pour les personnes admises provisoirement

Soins de santé aux personnes ayant fui leur pays

L'OCA a adapté avec des représentants de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), de l'Office de la population et des migrations (OPM) et de la Société des médecins du canton de Berne (SMCB), son aide-mémoire sur les soins de santé aux personnes ayant fui en Suisse. Ce document renseigne sur l'assurance-maladie en vigueur dans le canton et sur les soins de santé proposés dans les centres d'asile fédéraux: le 1er janvier 2018, des contrôles de médecine des migrants comportant trois niveaux ont abrogé les mesures sanitaires de frontière. L'accent y est mis sur les premières informations médicales fournies sur place par le personnel soignant. Si souhaité ou néces-

saire, un questionnaire standardisé sert à déterminer l'état de santé et le statut vaccinal. Enfin, il est possible d'adresser la personne au médecin du centre, en cas de problèmes de santé urgent et aigu, ou alors de soupçon de maladie contagieuse (comme la tuberculose) ou pour faire des vaccins. L'aide-mémoire aborde brièvement d'autres thèmes pertinents, comme le transfert des données, les frais de traduction et les traumatismes subis. Un schéma précise encore, pour les divers statuts de séjour des personnes ayant fui leur pays, la sphère de compétence en matière d'aide sociale. La brochure constitue un précieux guide pour le personnel médical et de santé du canton de Berne.

 www.kkf-oca.ch > Downloads

Activités de formation


Cours Horizonte

Il reste encore quelques places libres dans les cours Horizonte 18/2 et 18/3 (en allemand).

Das Recht auf Familieneinheit – Voraussetzungen und Spielräume bei Familienzusammenführungen (18/2)

Frauenspezifische Bedürfnisse im Asylkontext – Betreuungs- und Wohnsituation, Integration und Gesundheit (18/3)

Nous attendons avec plaisir votre inscription.

 18/2: Jeudi 15 mars, 13h30 - 17h00
18/3: Jeudi, 3 mai, 13h00 - 17h30
Kirchgemeinde Paulus, Berne

Inscription au moyen du formulaire en ligne ou via info@kkf-oca.ch
Renseignements: Daphna Paz,
031 385 18 08, daphna.paz@kkf-oca.ch

Focus: Images de l'autre

Aujourd'hui ici, demain ailleurs

Les personnes migrantes, réfugiées ou requérant l'asile sont souvent victimes de préjugés et se voient coller des étiquettes dépréciatives. Aujourd'hui, des gens du monde entier sont en quête de protection et de perspectives d'avenir en Suisse, qui était il n'y a pas si longtemps encore un pays d'émigration. Un coup d'œil dans le passé nous rappelle le présent.

Les images restent gravées dans notre mémoire, qu'on le veuille ou non. Certaines ne s'effaceront jamais, alors que d'autres finissent par s'estomper et par céder la place à d'autres. Les gens venus d'ailleurs et nous paraissant étrangers au premier coup d'œil, les personnes nouvellement arrivées et allophones, n'ayant pas les mêmes gestes et mimiques, ne suivant pas nos règles et codes de conduite tacites – en bref ce qui nous est inconnu et nous paraît étranger sert souvent de catalyseur à nos propres projections.

Abuseurs du droit d'asile, réfugiés économiques, profiteurs – ce ne sont que quelques-unes des étiquettes dépréciatives collées aux personnes réfugiées ou requérant l'asile. Même des appellations

images. Aux images que nous avons des autres comme à celles que les autres ont de nous. L'image des «Suisse comme réfugiés économiques» paraît aussi incongrue à beaucoup de gens que le fait que la Suisse soit un pays d'immigration depuis près d'un siècle. Nous retraçons donc, dans ce premier numéro du focus 2018, le passé proche ou un peu plus lointain – pour montrer la Suisse comme ancienne terre d'émigration, devenue une terre d'accueil pour des personnes issues du monde entier.

Il est bon de se remémorer qu'il n'y a pas si longtemps, des centaines de milliers de compatriotes ont effectué un périple souvent long et éprouvant, en quête d'un meilleur avenir pour leurs enfants et pour eux-mêmes. Il leur a fallu endu-

se passerait volontiers de ces indésirables». Entre-temps, ce sont les personnes migrantes venant en Suisse qui ont droit à ce genre d'expériences.

Dominik Sauerländer et Denise Efionayi-Mäder retracent dans leurs articles les vagues successives de l'émigration helvétique au fil des siècles, ainsi que l'immigration assez récente en Suisse de personnes migrantes ou en quête de protection.

De nombreux témoignages vécus complèteront le focus 2018. Leurs auteurs y parlent des images qu'ils avaient de leur futur pays d'accueil, et de la réalité à laquelle ils ont été et restent confrontés. Dans le présent numéro Salomon Knöpfli, Lucernois ayant émigré en 1831 aux États-Unis, côtoie Devrim A., femme kurde ayant quitté la Turquie pour la Suisse il y a seize ans.

Abuseurs du droit d'asile, réfugiés économiques, profiteurs – ce ne sont que quelques-unes des étiquettes dépréciatives collées aux personnes réfugiées.

plus inoffensives ou bien intentionnées demeurent en définitive ce qu'elles sont – des attributions réductrices, des images et des préjugés d'individus sur d'autres individus.

Dans l'actuel focus annuel «Images de l'autre», nous visons à réfléchir à ces

rer des préjugés tenaces, voire une haine déclarée. C'est ainsi qu'en 1855, le consul américain de Zurich prévenait les services de l'immigration de New York qu'une «nouvelle cargaison» de mendiants suisses était en route vers les États-Unis, et que «la population américaine

D'un pays d'émigration à un pays d'immigration

La Suisse, pays d'émigration

Par: Dominik Sauerländer

Avant d'attirer beaucoup de migrantes et migrants, la Suisse avait longtemps été un pays d'émigration. On s'expatriait en quête de travail.

La migration est une constante historique. Des individus ont toujours émigré – de façon saisonnière, temporaire ou permanente, pour des raisons sociales, économiques ou encore politiques. L'histoire suisse de l'émigration est avant tout une affaire de migration professionnelle. Il y a bien aussi eu des cas d'exode et des exemples de déplacements forcés: les juifs ont été bannis des villes suisses au 13e siècle, puis au 16e siècle les familles attachées au catholicisme ont dû quitter les cantons réformés pour les cantons catholiques. Au début du 18e siècle encore, la communauté anabaptiste persécutée par les autorités bernoises s'est embarquée pour l'Amérique du Nord.

Émigration pour motifs économiques

Or seule l'émigration pour motifs économiques est importante du point de vue statistique. L'émigration militaire s'est longtemps taillé la part du lion. Le service à l'étranger a débuté au 13e siècle et s'est poursuivi jusqu'à la Révolution de 1789. Le mercenariat a connu un premier pic durant les guerres de Bourgogne, soit de 1474 à 1477. Au début du 18e siècle, 24 700 Suisses étaient enrôlés au service de la France, 11 200 se battaient pour la Hollande, 6400 pour la monarchie espagnole et 4925 pour le royaume de Piémont-Sardaigne. Sur 1,2 million d'habitants, pratiquement 5% étaient ainsi sous les drapeaux à l'étranger. Le mercenariat était lucratif pour la classe diri-

Sur 1,2 million d'habitants, pratiquement 5% étaient ainsi sous les drapeaux à l'étranger.

geante qui l'organisait. Les rois de France ont conclu avec les cantons, en vue du recrutement et de l'équipement de mercenaires, des contrats prévoyant de fortes pensions. D'où leur influence économique et politique grandissante sur la destinée de la Suisse.

Exode estival

En dehors du mercenariat, les autres formes de migration professionnelle sont restées confidentielles. Il est vrai qu'elles étaient vitales pour beaucoup de régions de montagne. Comme le val Blenio où, au 18e siècle, de nombreux villages se vidaient de leur population à la belle saison. À Leontica par ex., 92% des hommes travaillaient sur les chantiers italiens. Ils y gagnaient l'argent liquide dont ils avaient un urgent besoin pour des investissements impossibles à financer sinon, dans le rude climat de montagne. Le même phénomène s'observe aux Grisons, dont beaucoup d'habitants travaillaient à Venise aussi, comme confiseurs ou marchands de café. Même après des années, ces expatriés gardaient le contact avec le pays natal: ils recrutaient des compatriotes, envoyaient de l'argent chez eux et retournaient finir leur vie dans leurs vallées.

Émigration liée aux mauvaises récoltes

Pourtant, une partie de la population rurale de Suisse vivait au 18e siècle dans une grande précarité. La raison était due à la démographie galopante. L'agriculture ne parvenait que les bonnes années à nourrir toutes les bouches, et en cas de mauvaises récoltes de nombreuses familles tombaient dans

Au 19e siècle, les raisons économiques ont plutôt poussé à s'expatrier outre-mer.

l'indigence. Le climat souvent pluvieux et humide du «petit âge glaciaire», qui s'est étendu du 17e au 19e siècle, a régulièrement entraîné de mauvaises récoltes. Au 17e siècle, l'Europe dépeuplée par la guerre de Trente Ans était donc un but d'émigration apprécié. Entre 1660 et 1740, 1,7% de la population suisse a émigré en Bourgogne, en Alsace, au Palatinat et en Allemagne du Sud. Au 19e siècle, les raisons économiques ont plutôt poussé à s'expatrier outre-mer.

En 1816, l'éruption du volcan Tambora en Indonésie, dont les particules de dioxyde de soufre se sont répandues sur toute la surface du globe, a dérégulé le climat au point qu'il n'y a pas eu d'été en Europe centrale. Le temps est resté froid et humide, les céréales n'ont guère poussé et les récoltes ont été misérables. Le prix des denrées alimentaires a explosé, et la pauvreté s'est répandue. D'où la première grande vague d'émigration du 19e siècle. Les districts du pied sud du Jura d'Argovie et Bâle-Campagne ont été les plus touchés. D'autant plus que les nombreux travailleurs à domicile subissaient en même temps le contrecoup de la crise d'écoulement du secteur textile. Au total, près de 10 000 Suisses ont alors cherché une vie meilleure aux États-Unis, et l'Argovie a perdu 2,5% de sa population suite au départ de 3000 personnes.

Exportation de la misère outre-mer

Puis vers le milieu du 19e siècle, 50 000 personnes ont émigré, la plupart aux États-Unis. Près d'une sur cinq venait d'Argovie – 4% de sa population en fait. Les raisons étaient à nouveau

de mauvaises récoltes et les mutations économiques. Les nouvelles filatures faisaient concurrence au tissage à domicile qui, en plus d'assurer la subsistance de nombreuses familles de petits paysans, avait contribué au vigoureux essor démographique. Dans le village argovien de Rothrist, la population avait ainsi bondi de plus de 80% entre 1803 et 1850, dans les classes défavorisées surtout. Ces personnes se sont paupérisées durant la crise, et les coûts sociaux ont rapidement paru excessifs. D'où l'idée d'exporter la misère. Les communes et

Les coûts sociaux ont rapidement paru excessifs. D'où l'idée d'exporter la misère.

cantons ont activement encouragé l'émigration en Amérique du Nord et du Sud. Elle était devenue beaucoup plus simple à organiser qu'en 1816. Des agences proposaient désormais un forfait pour la traversée de l'Atlantique, préparatifs compris. La commune de Rothrist a donc décidé de franchir le pas en hiver 1855. Quelque 155 pauvres ont spontanément répondu à l'appel du conseil communal, et les autorités en ont forcé 150 autres à se joindre à elles pour former un groupe de taille suffisante. Ces 305 personnes – soit 12% de la population villageoise – se sont mises en route en février 1855, avec comme objectif Saint-Louis dans le Midwest américain.

Opposition à l'immigration aux États-Unis

Vers 1850, l'immigration suscitait parfois aux États-Unis de vives résistances locales. C'est ainsi qu'à peine arrivé dans le port de la Nouvelle-Orléans, le groupe de Rothrist a été contraint à prendre le bateau remontant le fleuve Mississippi jusqu'à Saint-Louis. On ne l'a pas laissé descendre à terre, par peur des militants anti-migrants. Les autorités non plus ne voyaient pas d'un bon œil l'arrivée de familles suisses sans ressources. Le consul américain en poste au Havre avait exigé du groupe, avant de le laisser partir, la preuve que personne n'était indigent. Les émigrants de Rothrist se sont installés dans la

Dans les plantations de café brésiliennes les familles ont subi un véritable esclavage.

région de Saint-Louis, principalement dans la colonie allemande de Hermann (Missouri). Ils parlaient déjà la langue locale et ont trouvé du travail. D'autres groupes s'étaient toutefois arrangés, avant de quitter la Suisse, pour acquérir du terrain en Amérique afin d'y fonder leur propre colonie. New Glarus (Wisconsin), dont la fondation remonte à 1845, en est l'exemple le plus connu.

Début de l'immigration professionnelle en Suisse

Dans les plantations de café brésiliennes par contre, les familles suisses ont subi un véritable esclavage. Pour les recruter en Suisse, on leur avait fait miroiter une maison et du terrain pour subvenir à leurs besoins, avec des caféiers attribués par les

propriétaires des plantations. Elles n'auraient qu'à les soigner et recevraient la moitié de la récolte, dont une partie servirait à rembourser les frais de voyage. Or à leur arrivée au Brésil, les émigrants ont vite déchanté. Le sol était peu fertile et en raison des récoltes insuffisantes, leur dette se creusait au lieu de diminuer. Alors qu'entre 1852 et 1857 près de 2000 personnes avaient émigré au Brésil, ce nombre a rapidement chuté quand ces mauvaises nouvelles se sont ébruitées.

La dernière grande vague d'émigration de Suisse se situe entre 1881 et 1893. Plus de 90 000 personnes sont alors parties en Amérique du Nord et du Sud. Non plus faute d'avoir assez à manger, mais en raison des changements structurels dans l'agriculture, qui ont sonné le glas des petites exploitations. Or à la même époque, des milliers d'ouvriers italiens travaillaient déjà en Suisse. On avait besoin d'eux pour percer le Saint-Gothard et pour réaliser d'autres grands chantiers, ou comme main-d'œuvre bon marché dans l'industrie. La Suisse avait peu à peu cessé d'être un pays d'émigration pour devenir un pays d'immigration.

Bibliographie:

- André Holenstein: Mitten in Europa. Verflechtung und Abgrenzung in der Schweizer Geschichte. Baden 2014.
- André Holenstein, Patrick Kury, Kristina Schulz: Schweizer Migrationsgeschichte. Von den Anfängen bis zur Gegenwart. Baden 2018
- Eva Dietrich, Roman Rossfeld, Béatrice Ziegler (Hg.): Der Traum vom Glück. Schweizer Auswanderung auf brasilianische Kaffeepflanzungen 1852-1888. Baden 2003.
- Heiner Ritzmann-Blickenstorfer: Alternative Neue Welt. Die Ursachen der schweizerischen Überseeauswanderung im 19. und frühen 20. Jahrhundert. Zürich 1997.
- Dominik Sauerländer: Die Schweiz als Auswanderungsland, in: Swiss Archives of Neurology, Psychiatry and Psychotherapy 2016; 167 (07), S. 208-214.
- Anne-Lise Head-König, Émigration, in: Dictionnaire historique de la Suisse (DHS), version du 15.10.2007



Dominik Sauerländer est historien et professeur d'histoire et de didactique de l'histoire à la haute école pédagogique FHNW. Il réalise par ailleurs, dans sa propre entreprise, des projets d'histoire appliquée se concentrant tant sur les musées et les expositions que sur l'histoire locale et régionale.

«Il serait souhaitable que les émigrants n'aient pas une vision trop idéalisée des choses.»

Kaspar Köpfli (1774-1855), médecin à Sursee, s'est rendu en 1831 avec un groupe de 15 personnes, dont sa femme et leurs quatre enfants (presque adultes), de Sursee à Saint-Louis dans le Missouri (USA). Il avait été politiquement actif en Suisse aux côtés d'Ignaz Paul Vital Troxler, qui fut l'«accoucheur spirituel» de l'État fédéral suisse de 1848. En 1814, Köpfli fut incarcéré cinq semaines dans le canton de Lucerne, pour avoir récolté des signatures en faveur d'une pétition qui exigeait notamment la participation du peuple au gouvernement, et la fin du rapport de domination de la ville sur la campagne. La Révolution française de Juillet (1830) n'ayant pas eu les effets escomptés sur la Suisse, il optera pour l'émigration: «Une triple sensation de liberté à la fois religieuse, politique et civique fut à l'origine de notre décision.» Son fils Salomon a écrit en 1833, à 19 ans, la lettre suivante destinée à son frère Kaspar resté jusque-là à Sursee.



Photo: NZZ

Salomon Köpfli (debout) avec son père Kaspar Köpfli sen. (à g.)

Mon cher frère,

Nous avons parcouru avec des hochements de tête tes dernières lettres si enthousiastes à propos d'émigration et d'implantation collective. Il y est partout question d'un point de ralliement de l'émigration suisse, de la bonne étoile guidant les émigrants, d'une nouvelle patrie suisse... Nous avons utilisé les mêmes termes, nous avons eu les mêmes idées fausses avant de partir. Nous rêvions aussi d'émigration collective à grande échelle des meilleures personnes de Suisse; nous voulions construire des villes, des écoles et des églises, pratiquer la communauté de biens. Or qu'en est-il resté? (...) Il serait souhaitable que les émigrants n'aient pas une vision trop idéalisée des choses; ils supporteraient d'autant mieux les difficultés des premières années d'acclimatation et s'épargneraient bien des déboires, en ayant des conceptions plus raisonnables et objectives que les immigrants habituels.

À cet effet, il faut avant tout nuancer les représentations trop colorées de ce pays qu'on se fait souvent, malgré soi, en lisant Duden¹. Pour y parvenir, base-toi sur nos comptes rendus fidèles de la réalité, sans accorder au bien et au beau évoqués, dans ton imagination débridée, davantage de place que dans nos récits, ni fermer les yeux sur ce qui t'est décrit comme dur et pénible (...) Ma mise en garde est fondée et bien intentionnée, même s'il est vrai qu'à présent nous sommes heureux. Les années de vaches maigres sont passées, nous sommes pleins d'espoir et avons un avenir libre et joyeux devant nous. En bref, nous nous sentons toujours plus chez nous et après avoir surmonté les difficultés initiales, nous sommes toujours plus à l'aise avec la langue locale, que nous parlons volontiers (...)

Adieu. Salue toutes les personnes éprises de liberté et de droit, qui restent nos amis malgré la distance.

Neuschwyzerland, Illinois, le 13 mai 1833

Au nom des tiens

Ton frère Salomon

1 Le best-seller «Voyage dans les États de l'Ouest de l'Amérique», publié en 1829 en allemand par Gottfried Duden à propos du Missouri, était alors une mine d'informations pour les nombreux candidats germanophones à l'émigration.

Bibliographie:

- Daniel Furrer (2009): Gründerväter der modernen Schweiz. Ignaz Paul Vital Troxler (1780-1866). Université de Fribourg.
- Leo Schelbert und Hedwig Rappolt (Hrsg.) (2009): Alles ist ganz anders hier. Schweizer Auswandererberichte des 18. und 19. Jahrhunderts aus dem Gebiet der heutigen Vereinigten Staaten. Zürich: Limmat Verlag.
- Joseph Suppiger, Kaspar Köpfli und Salomon Köpfli (1833): Reisebericht der Familie Köpfli & Suppiger nach St. Louis am Mississippi und Gründung von New-Switzerland im Staate Illinois. Sursee.

«Ces personnes ont probablement peur de ce qu'elles associent à mon nom.»

«Par une chaude journée d'octobre, alors que mon avion survolait les Alpes, je me suis sérieusement demandé pour la première fois si j'aurais ma place en Suisse. Je trouvais mon quotidien difficile en Turquie. Jusque-là, j'étais fermement convaincue que ma vie serait bien plus facile en Suisse. En quoi je me trompais lourdement, comme je l'ai constaté dès les premiers mois.

Je ne savais à peu près rien de la Suisse. Les seules images que j'avais en tête me venaient des récits des «autres». Autrement dit, mes connaissances sur ce pays étaient à peu près nulles quand je me suis mise en route. Je ne suis venue en Suisse ni pour la beauté de ses paysages, ni pour son vin ou sa prospérité. Vu que mon existence était menacée dans mon pays natal et que mon partenaire avait déjà dû émigrer depuis longtemps, je me trouvais à bord d'un vol pour Zurich. J'émigrais dans un État où la dignité humaine était un principe sacro-saint, dont les habitants vivaient tous sans exception dans un climat de liberté. Je pensais aussi que les Suisses seraient «tous» sans exception aimables, ouverts, honnêtes et secourables.

Je suis arrivée dans un État de droit, c'est vrai. Le soutien que nous avons reçu en est la preuve. Mais mes idées des Suisses en général se sont avérées infondées, car j'étais bien trop confiante. Il y a dans chaque pays un peu de tout, et j'aurais dû le savoir à l'avance.

Au début, j'ai vécu dans l'angoisse. Je me suis sentie orpheline les premiers mois. Après avoir fréquenté plusieurs universités et m'être occupée des problèmes de mon pays, je n'étais qu'une enfant. Même après mon parcours dans une petite ville musulmane, qui avait fait de moi une femme émancipée. J'étais en outre une enfant incapable de parler. J'étais certes pleine d'idées. Mais était-il possible de réaliser une partie de ces idées ou rêves sans connaître le pays et ses habitants? Je connais entre-temps la réponse, et c'est non malheureusement.

«Nous définissons d'abord, nous voyons ensuite», a dit un journaliste américain à propos des stéréotypes. Puis un beau jour, j'ai réalisé que je n'étais pas seule à avoir peur. «Beaucoup de gens ont peur de MOI», aussi absurde

que cela puisse paraître. Ces personnes ont probablement peur de ce qu'elles associent à mon nom. La plus absurde idée de ma vie a été de me demander si je devais changer de nom. Le nom n'est d'ailleurs qu'un problème parmi beaucoup d'autres. Qu'aurais-je fait de mon apparence? De mes cheveux noirs? Je suis moi-même, ni plus ni moins. Est-ce vraiment suffisant de connaître mon nom et de m'avoir vue une fois pour m'aimer ou me haïr? Ces gens me connaissent-ils seulement? Bien évidemment non. Pourtant, quantité de gens ont des préjugés à mon égard. En 16 ans vécus en Suisse, j'ai appris à ne pas laisser la crainte me dominer et à ne pas avoir de préjugé.

Je suis là, et je fais partie de la société. Et si quelques personnes estiment que je ne fais pas partie de la société, cela me dérange moins qu'il y a seize ans et ne m'empêche pas d'apporter ma contribution personnelle à la société.»

Devrim A., Kurde de Turquie, vivant depuis 16 ans en Suisse



Image: Devrim A.

«J'étais une enfant incapable de parler.»

Politique suisse des réfugiés: mise en perspective historique

Par: Denise Eftonayi-Mäder

Le débat public sur les questions migratoires est souvent focalisé sur l'actualité, occultant les enjeux à plus long terme. Or pour dépassionner les débats, il serait parfois utile de repenser à la manière dont des situations de crise ont été gérées dans le passé, ainsi que de signaler les champs de tensions existants.

Au cours du 19^e siècle, quand l'immigration était encore du ressort des cantons, la Suisse s'est acquise la réputation de havre de liberté, de neutralité et de stabilité. Elle s'était déjà illustrée dans le passé comme terre de refuge, pour les victimes de persécutions politiques comme pour les leaders économiques étrangers, les savants et les étudiants. Puis l'ancien pays d'émigration est devenu vers 1900 une terre d'immigration, affichant derrière le Luxembourg la deuxième plus forte proportion d'habitants étrangers d'Europe (1910: 15%), malgré sa pratique généreuse d'alors en matière de naturalisations. Une évolution imputable tant à l'industrialisation très poussée, qu'à la forte internationalisation de l'économie helvétique.

Les grands bouleversements politiques de l'époque ont rapidement ébranlé les conceptions libérales des élites dirigeantes. D'éminents magistrats ont déclaré la guerre à la prétendue surpopulation étrangère. Dans un contexte où primait la politique de sécurité, ce terme ayant d'abord eu une acceptation démographique a progressivement inspiré un courant de résistance à la fois économique et nationaliste. Sous sa forme institutionnalisée, cet état d'esprit a largement contribué à l'unité politique d'un pays soumis à de nombreuses forces centrifuges, à l'instar des disparités sociales, des confrontations politiques et des divergences linguistiques.

«Résistance à la surpopulation étrangère»

Même si dans l'entre-deux-guerres, le pourcentage d'étrangers et la mobilité avaient chuté à un très bas niveau, la dimension ethnico-culturelle de la résistance à la surpopulation étrangère a conduit à une politique restrictive d'accueil des réfugiés pendant la Deuxième Guerre. En particulier, les personnes de confession juive étaient considérées comme «étrangères» et «non assimilables». En outre, les persécutions à caractère raciste n'étaient pas encore considérées comme motif d'asile. Autrement dit, selon les responsables d'alors, la Suisse pouvait constituer tout au plus une étape de transit pour les personnes ayant fui leur pays. Outre certaines faiblesses de caractère (paresse, arrogance, etc.), des dirigeants politiques leur reprochaient d'avoir immigré illégalement, de s'adonner à des acti-

tivités d'espionnage et d'être en contact avec des bandes de passeurs, sans se donner la peine d'examiner le sort des personnes refoulées qui n'avaient aucun moyen d'entrer légalement en Suisse (Mächler, 2017). Les historiens ont prouvé entre-temps que pendant la guerre, au-delà des 24 400 cas documentés de réfugiés directement repoussés à la frontière, au moins 16 000 visas d'entrée ont été refusés dans les représentations suisses à l'étranger (Koller, 2017).

Contingents des réfugiés et Schwarzenbach

En réponse à une intervention parlementaire de 1954, un rapport du Conseil fédéral de 1957, dû au prof. Carl Ludwig, a dénoncé la frilosité de la Suisse face aux réfugiés, reprochant des manquements aux autorités fédérales, aux partis bourgeois et à l'armée. D'où une volte-face dans la politique d'asile et un climat propice à une approche libérale du droit d'asile, quand les troupes soviétiques ont réprimé l'insurrection hongroise de 1956. Le Conseil fédéral s'est spontanément offert à accueillir 11 000 réfugiés. Il n'y avait pas encore de procédures de reconnaissance individuelle, apparues avec l'introduction de la loi sur l'asile en 1981. Par la suite, la Suisse a accepté divers contingents de réfugiés, notamment du Tibet, de la Tchécoslovaquie pendant le Printemps de Prague de 1968, du Vietnam

Il n'y avait pas encore de procédures de reconnaissance individuelle, apparues avec l'introduction de la loi sur l'asile en 1981.

(1979), plus tard de Pologne et d'autres États du bloc de l'Est. Au même moment, le pays recrutait à tour de bras de la «main-d'œuvre» en Italie, en Espagne, plus tard au Portugal et en Yougoslavie, en réponse à la haute conjoncture de l'après-guerre. Or un malaise a rapidement gagné de larges couches de la population, alimenté par les craintes de dumping salarial et social, attisé de surcroît par les interventions politiques dénonçant la «surpopulation étrangère». Il est apparu au grand jour en 1970, lors du scrutin sur l'initiative Schwarzenbach, qui visait à limiter drastiquement la proportion d'étrangers. Si 54% des citoyens (les femmes n'avaient pas encore le droit de vote) l'ont refusée, la situation politique tendue a favorisé la stigmatisation des «travailleuses et travailleurs étrangers».

La politique des réfugiés est restée en bonne partie épargnée par ces campagnes, car les protagonistes de la résistance à la surpopulation étrangère se concentraient sur la migration professionnelle. Les instances décisionnelles de la Confédération et des cantons s'accordaient d'ailleurs sur le bien-fondé d'une «politique d'asile humanitaire», et les démonstrations de solidarité de la population étaient courantes. Sans surprise, les clivages dus à la guerre froide (anticommunisme) et le besoin de main-d'œuvre ont joué ici un rôle essentiel: grâce à la haute conjoncture, les réfugiés parvenaient rapidement à s'intégrer, sans chicanes administratives, dans le marché suisse du travail ou bien poursuivaient leur formation.

Introduction de la procédure d'asile

La politique d'asile a toutefois essuyé de vives critiques au moment même où les droits de séjour et de travail des étrangers commençaient à s'améliorer, et où le débat sur la surpopulation avait perdu de sa virulence: l'introduction de la procédure d'asile en 1981 a retardé l'insertion professionnelle et sociale alors même que, pour des raisons humanitaires, on ne pouvait raisonnablement attendre de beaucoup de personnes ayant demandé l'asile qu'elles rentrent chez elles. Par ailleurs, le nombre de demandes d'asile a constamment augmenté, franchissant en 1987 le cap des 10 000, et les personnes en quête de protection venaient toujours plus de pays du Sud, notamment du Sri Lanka, de Turquie et du Zaïre (Congo Kinshasa), plus tard de Yougoslavie. En outre, le choc pétrolier de 1973 a bouleversé le climat économique; les éventuelles qualifications

La politique des réfugiés est restée en bonne partie épargnée par ces campagnes de «résistance à la surpopulation étrangère».

professionnelles ont été plus rarement reconnues que pour les réfugiés du bloc de l'Est. Et comme le taux de reconnaissance de la qualité de réfugié s'était effondré, on a dès lors qualifié toute cette population de requérants d'asile. Des acteurs politiques comme les Démocrates suisses, Vigilance ou l'UDC en ont profité pour mobiliser les citoyens contre les «abus du droit d'asile» (initiative populaire de 2002), incitant leurs adversaires politiques et les milieux ecclésiastiques à prôner une politique des réfugiés libérale.

Comme les enfants des familles originaires du Sud de l'Europe se sont bientôt avérés être des immigrés modèles, les réactions de rejet se sont cristallisées sur les nouveaux arrivants issus de la filière de l'asile. Au milieu des années 1980, les médias ont ainsi accusé les premiers requérants d'asile tamouls de trafic de drogue et d'autres délits encore, avant que ces réfugiés ne s'avèrent indispensables dans l'hôtellerie-restauration, au moment de l'abolition du statut de saisonnier, et ne bénéficient à leur tour d'une image positive. Un phénomène analogue s'est produit lors de la migration de familles turques ou bosniaques issues de la filière de l'asile. Et si aujourd'hui les ressortissants

Des acteurs politiques en ont profité pour mobiliser les citoyens contre les «abus du droit d'asile».

syriens en quête de protection sont mieux acceptés de la population que par ex. les Érythréens ou les Soudanais, la raison tient moins à leur qualité de réfugiés qu'aux comptes rendus des médias sur la guerre.

Bilan

Une analyse historique de la politique des réfugiés en Suisse révèle des tendances tant à l'ouverture qu'au repli, qui se succèdent ou coexistent, créant des champs de tension entre l'inclusion et l'exclusion des individus. Le contexte économique et politique joue également un rôle ici, tout comme les caractéristiques socio-culturelles des réfugiés. Il s'ensuit que la migration professionnelle puis celle des réfugiés, puis divers groupes d'origine ont tour à tour paru problématiques. En l'occurrence, les conceptions des réfugiés sont marquées par le droit des migrations en vigueur, tout en traduisant les peurs quotidiennes face aux changements sociaux, sur lesquelles les acteurs politiques ou les médias sont susceptibles de jouer. Un débat critique, prenant en compte tous ces facteurs, aiderait au moins à identifier les moyens d'influencer ces phénomènes et à éviter les problèmes purement internes ou les réponses politiques ambivalentes.



Denise Efonyi-Mäder est cheffe de projet et vice-directrice du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) à l'Université de Neuchâtel.

Informations spécifiques

Asile en Suisse

Que faire après le refus du crédit pour l'asile

Le Grand Conseil s'est prononcé sur le financement futur de l'OCA, pour la première fois de son histoire. Le Conseil exécutif a encore expliqué comment il compte mettre en œuvre la décision des citoyens concernant le crédit pour l'octroi de l'aide sociale en matière d'asile.

En mai dernier, le refus en votation populaire du crédit pour l'octroi de l'aide sociale en matière d'asile avait créé la surprise. De l'avis des auteurs du référendum, le canton ne devait pas dépenser davantage à cet effet que les forfaits reçus de la Confédération. Le crédit de 105 millions de francs était essentiellement destiné à l'hébergement et à l'encadrement des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) (mais aussi au financement des programmes d'occupation d'utilité publique pour requérants d'asile, voir article p. 13). Depuis lors, on s'est demandé comment le canton comptait réduire ses coûts – sachant qu'en définitive, les enfants et les adolescents restent ici et ont droit à une existence digne.

Approbation du crédit supplémentaire

Avant de régler cette question, il s'agissait dans une première étape de couvrir les frais de fonctionnement de l'année 2017 qu'il n'était pas possible de biffer d'un trait, en raison des con-

Les forfaits journaliers pour les RMNA seront réduits de 170 à 140 francs.

trats existants ainsi que des dépenses déjà réalisées. Le Conseil exécutif a donc proposé un crédit supplémentaire de 12,7 millions de francs, adopté à une large majorité en décembre dernier. Seule l'UDC s'y est opposée en bloc. Mais dès le débat parlementaire, les partisans ont également insisté pour que le Conseil exécutif présente au plus vite un nouveau concept d'hébergement et d'encadrement des RMNA.

Diminution des forfaits journaliers pour RMNA

Le Conseil exécutif a expliqué comment il compte réaliser des économies dans ce secteur. Il veut garder le concept de «spécialisation», qui prévoit un hébergement séparé des RMNA. Mais dès le 1er novembre 2018, les forfaits journaliers seront réduits de 170 à 140 francs. Concrètement, des solutions nécessitant un encadrement moins intensif seront privilégiées pour les RMNA, à l'instar des communautés d'habitation. En outre, il est prévu d'assurer l'hébergement et l'encadrement des jeunes dès 17 ans avec un forfait quotidien de 80 francs, probablement dans les centres d'hébergement collectif ordinaires. La collaboration avec le Zentrum Bäregg GmbH (ZB) est maintenue, tandis que les RMNA «en danger ou dangereux» seront pris en charge par des institutions externes. Globalement, le canton peut espérer économiser 5 millions de francs. Mais il s'agit d'une estimation sommaire, sachant que les coûts effec-

Le Grand Conseil se prononcera à sa session de mars sur les crédits des années 2018 à 2020.

tifs dépendront notamment du nombre de RMNA, ainsi que d'une possible hausse des contributions fédérales et d'une éventuelle indemnisation du ZB, s'il ne parvient pas à réduire les investissements effectués. Le Grand Conseil se prononcera à sa session de mars sur les crédits des années 2018 à 2020, pour un montant total de 38 millions de francs. Cette décision pourrait en théorie à nouveau faire l'objet d'un référendum.

Approbation par le Grand Conseil du crédit pour l'OCA

Pour la première fois depuis la création en 1989 de l'OCA, à l'occasion d'un accord passé entre le canton, les Églises nationales et les Communautés israélites, le Grand Conseil bernois s'est prononcé en décembre dernier sur le financement de ses services. Un vote était nécessaire, en raison du refus du crédit pour l'octroi de l'aide sociale en matière d'asile – dont le crédit annuel de l'OCA faisait partie. Le Grand Conseil a donc dû statuer sur le crédit des années 2017 à 2019: l'enveloppe annuelle de 392 000 francs a été approuvée à une confortable majorité de 87 voix contre 42 – seul le groupe UDC au complet et un représentant de l'UDC s'y étant opposés. Cette décision nous encourage à persévérer dans la mission de l'OCA qui, comme le souligne le Conseil exécutif, «fournit une contribution importante à l'information et à la formation continue des personnes actives dans le domaine de l'aide sociale en matière d'asile et sensibilise le public à ces thèmes».

Centre fédéral dans la ville de Berne?

Le Conseil fédéral a adopté en décembre le Plan sectoriel Asile, qui définit les emplacements des nouveaux centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA). 13 des 18 sites prévus ont déjà été définis, alors que d'autres sont encore controversés.

Les procédures d'asile accélérées prévues dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile au niveau fédéral débiteront en mars 2019. À cet effet, 5000 places au total doivent être créées dans les structures d'hébergement de la Confédération. Concrètement, six régions (Suisse romande, Berne, Suisse du Nord-ouest, Suisse centrale et Tessin, Zurich, Suisse orientale) ont été définies et accueilleront chacune jusqu'à quatre centres fédéraux. Les étapes de la procédure seront essentiellement menées dans un centre par région. En outre, deux «centres spécifiques» pour les requérants d'asile récalcitrants sont prévus.

Difficultés liées à la recherche d'un site

Le Plan sectoriel Asile adopté en décembre par le Conseil fédéral renferme 13 des 18 centres fédéraux prévus au total (voir tableau). Les discussions se poursuivent dans les autres régions. Certains des sites indiqués (comme Vallorbe ou

l'ancien hôpital Ziegler à Berne) constituent des solutions transitoires jusqu'au choix d'un site définitif, ou des alternatives examinées en parallèle.

Dans trois régions notamment, la recherche d'emplacements adéquats demeure difficile. En Suisse romande, le canton de Vaud a proposé le site de Dailly, dont le Conseil fédéral n'a pas voulu car sa situation excentrée aurait nécessité de lourds investissements et entraîné d'importants frais d'exploitation. Le Conseil fédéral mentionne comme solutions transitoires possibles Martigny (VS) et Turtmann (VS). En Suisse centrale, le Conseil fédéral a exclu le site de Glaubenberg, où un centre

L'aire des casernes est évoquée comme alternative pour un centre fédéral dans le canton de Berne.

d'accueil temporaire est déjà exploité. Il estime qu'il ne peut être autorisé, pour des motifs de protection de la nature, et examine actuellement trois sites du canton de Lucerne, comme alternative.

Recherche d'un site bernois

Dans le canton de Berne, le site de Lyss a suscité une levée de boucliers, à cause de sa proximité du centre existant dans la commune voisine de Kappelen (voir AsylNews 3/17). Le Conseil-exécutif s'était déjà exprimé, lors de la consultation, contre un tel centre et le conseiller d'État Christoph Neuhaus confiait au «Bund», en juillet dernier, que le site de Lyss

Définition de l'emplacement des infrastructures d'asile de la Confédération (état: décembre 2017)

Site	Canton	Type	État	Site	Canton	Type	État
Grand-Saconnex	GE	BAZ oV	Coordination réglée	Bâle	BS	BAZ mV	Coordination réglée
Vallorbe	VD	BAZ mV	Coordination réglée	Pasture (Balerna et Novazzano)	TI	BAZ mV	Coordination réglée
Giffers (Guglera)	FR	BAZ oV	Coordination réglée	Schwyz	TI	BAZ mV	Coordination réglée
Boudry (Perreux)	NE	BAZ mV	Coordination réglée	Zurich	ZH	BAZ mV	Coordination réglée
Moudon	VD	BAZ mV	Coordination en cours	Embrach	ZH	BAZ oV	Coordination réglée
Turtmann	VS	BAZ mV	Coordination en cours	Rümlang	ZH	BAZ oV	Coordination en cours
Martigny	VS	BAZ mV	Coordination en cours	Kreuzlingen	TG	BAZ oV	Coordination réglée
Berne	BE	BAZ mV	Coordination réglée	Altstätten	SG	BAZ mV	Coordination réglée
Kappelen	BE	BAZ oV	Coordination réglée	Les Verrières	NE	C. spéc.	Coordination réglée
Lyss	BE	BAZ mV	Coordination en cours	Chiasso	TI	IBS	Coordination réglée
Flumenthal	SO	BAZ oV	Coordination réglée				
Places total: 5'000							

Légende:

BAZ mV: Centre fédéral assumant des fonctions procédurales, BAZ oV: Centre fédéral d'attente et de départ, C. spécifique: Centre spécifique, IBS: Infrastructures destinées à maîtriser les fluctuations

Source: Secrétariat d'État aux migrations (SEM), NZZ

serait «abandonné avec une probabilité de 80 à 90%». Mais la Confédération l'a provisoirement maintenu dans le Plan sectoriel Asile. À l'initiative du canton, un groupe de travail formé de représentants de la Confédération, du canton et de son chef-lieu a été créé pour identifier une alternative à Berne même, la Ville ayant consenti à participer à l'exercice. Selon la conseillère municipale Franziska Teuscher, l'ancien hôpital Ziegler, aujourd'hui exploité comme centre d'enregistrement et de procédure, n'entre pas en considération. Des logements y seront en effet construits dès 2023. L'aire des casernes pourrait entrer en ligne de compte.

Centres spécifiques et centres de départ

Autre nouveauté faisant partie de la restructuration, deux centres spécifiques serviront à héberger les «requérants d'asile qui constituent une menace grave pour la sécurité et l'ordre publics ou qui portent sensiblement atteinte au fonctionnement et à la sécurité des centres fédéraux pour requérants d'asile». L'un d'eux verra le jour aux Verrières (NE), l'emplacement du second restant à préciser. Des centres n'assumant pas de tâches procédurales («centres fédéraux d'attente et de départ») verront également le jour. Ils accueilleront les personnes faisant l'objet d'une procédure Dublin ou dont la demande d'asile a été rejetée. Au lieu d'être transférées aux cantons comme dans le passé, elles resteront dans les centres fédéraux jusqu'au moment de leur départ.

Moins d'argent pour les programmes d'occupation

Les citoyens ont refusé en mai 2017 le crédit de l'aide sociale dans le domaine de l'asile. Cette décision a aussi touché les programmes d'occupation d'utilité publique: le canton de Berne a réduit de presque deux tiers les moyens prévus en 2018.

Beaucoup de citoyens n'ont sans doute pas réalisé que le scrutin de mai dernier ne concernait pas seulement le soutien financier des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) et leur hébergement. En effet, près de 15% des 105 millions demandés étaient destinés à d'autres prestations et programmes». Dont les programmes d'occupation d'utilité publique (GeBePro) permettant d'offrir aux personnes requérant l'asile un emploi et une structure de jour.

Des besoins supérieurs aux moyens

Les services d'aide sociale en matière d'asile (SASA) proposent depuis plusieurs années un nombre croissant de programmes d'occupation. L'offre va des fameuses équipes de nettoyage du centre d'exploitation des trams et bus de la Ville de Berne



Photo: Peter Eichenberger, Betriebscenter

Le «Team Sauber» est sans doute le plus connu et le plus visible des programmes d'occupation du canton.

(«Team Sauber») aux engagements dans les paroisses et les brocantes, en passant par la lutte contre les néophytes envahissantes, jusqu'à l'assistance lors des grandes manifestations culturelles ou sportives. Il doit à chaque fois s'agir d'une activité d'utilité publique.

Les heures de travail accomplies sont payées aux SASA par le canton, selon un forfait horaire. Ce forfait doit couvrir tous les frais d'organisation et de personnel liés aux programmes d'occupation, ainsi que les allocations de motivation versées aux participants. En 2017 déjà, le forfait s'étant longtemps monté à six francs a été revu à la baisse et en 2018, seuls cinq francs sont alloués par heure effectuée. Par ailleurs, le montant maximum destiné aux programmes d'occupation du canton a été fixé à 1 million, suite au refus du crédit de l'aide sociale dans le domaine de l'asile. Les SASA sont par ailleurs tenus de proposer dans le canton au moins 200 000 heures d'occupation aux personnes requérant l'asile.

Diminution de l'allocation de motivation

Il incombe désormais aux SASA de couvrir des besoins inchangés avec 40% seulement des moyens financiers antérieurs. Les organisations concernées s'accordent toutefois à dire qu'il faudrait réaliser un maximum d'heures. Car il est crucial de proposer une occupation aux personnes requérant l'asile, dans une optique d'intégration précoce et pour prévenir les problèmes de santé. Diverses mesures ont été adoptées à cet effet. D'abord, la plupart des SASA ont ramené les allocations de motivation à 100 ou max. 200 francs mensuels par partici-

Il incombe désormais aux SASA de couvrir des besoins inchangés avec 40% seulement des moyens financiers antérieurs.

pant (selon le nombre d'heures effectuées). Ensuite, les bénéficiaires de prestations comme les communes, les paroisses ou d'autres institutions d'utilité publique doivent généralement participer aux coûts des programmes. De même, alors que les entreprises proposant des places d'engagement étaient parfois indemnisées, la nouvelle réglementation ne le permet plus. Enfin, pour réduire les frais de transport, les SASA recrutent autant que possible dans la région les participants à des programmes locaux.

En dépit de ces mesures, beaucoup moins d'heures pourront être proposées en 2018 que l'année dernière. En outre, il sera encore plus difficile aux personnes souffrant de problèmes de santé ou de motivation de participer aux programmes, faute de marge de manœuvre pour les personnes peu performantes.

Berne veut réduire l'aide sociale

Le Grand Conseil bernois a approuvé sur le principe, à sa session de novembre, les coupes prévues dans l'aide sociale. Le soutien économique ne sera toutefois pas amputé comme projeté de 10%, mais «seulement» de 8%. Les jeunes adultes (âgés de 18 à 25 ans) et les personnes admises à titre provisoire vivant depuis plus de sept ans en Suisse percevront toutefois une aide sociale inférieure de 15% aux recommandations de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Dans le cas d'«efforts d'intégration et de recherche d'emploi insuffisants» ou si les connaissances d'une langue officielle laissent à désirer, le forfait pour l'entretien pourra même être réduit de 30% par rapport aux normes de la CSIAS. Ces sanc-

Les personnes admises à titre provisoire percevront toutefois une aide sociale inférieure de 15% aux recommandations de la CSIAS.

tions ne s'appliqueront toutefois probablement ni aux familles monoparentales ayant des enfants de moins de 12 ans, ni aux personnes souffrant d'une grave atteinte à leur santé.

D'autres propositions du projet de loi seront rediscutées en deuxième lecture à la session de mars 2018. Il y sera notamment question du montant des suppléments d'intégration et des franchises sur le revenu. En outre, les personnes admises à titre provisoire et qui «ne coopèrent pas avec les autorités» ne recevront plus que l'aide d'urgence minimale. Il reste à savoir si le référendum sera lancé contre la loi après la deuxième lecture. Si ce n'est pas le cas, elle entrera probablement en vigueur le 1er janvier 2019.

La décision de principe du Grand Conseil constitue un dangereux précédent, qui risque de faire des émules. En cas d'adoption de la loi, Berne serait le premier canton à s'écarter clairement du minimum social recommandé par la CSIAS. Autrement dit à abandonner le principe de couverture des besoins de base, sachant que l'aide matérielle fournie se situerait à un niveau inférieur aux besoins de première nécessité des bénéficiaires, sans que leurs coûts effectifs aient diminué pour autant.

Externalisations

Le Secrétariat d'État aux migrations a publié à fin janvier la statistique en matière d'asile de l'année 2017. Le nombre des nouvelles demandes d'asile a chuté d'un bon tiers par rapport à l'année précédente. À quoi tient ce recul significatif?

La Turquie bombarde les territoires kurdes du nord de la Syrie, en Somalie la population redoute les expéditions de la milice al-Shabaab, les attentats commis à Kaboul et dans diverses provinces afghanes font les gros titres – ces événements et beaucoup d'autres ont contraint de nombreuses personnes à partir de chez elles. Avec 66 millions de personnes en fuite, un triste record a été battu en 2017 depuis la Deuxième Guerre. Pourtant, les chiffres des nouvelles demandes d'asile ne cessent de diminuer, en Europe comme en Suisse. En 2017, 18 088 personnes ont demandé l'asile en Suisse – contre plus du double deux ans plus tôt. Les principaux pays de provenance n'ont toutefois pas changé: l'Érythrée, la Syrie et l'Afghanistan arrivent en tête, devant la Turquie, la Somalie et le Sri Lanka.

Protection des frontières renforcée et règlement Dublin

Selon le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), cette baisse tient au «net recul des demandes d'asile déposées par des ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne». Or ce n'est pas faute de raisons de se mettre à l'abri ou de rechercher un meilleur avenir ailleurs. Tout simplement, les frontières de l'UE sont mieux gardées, et donc beaucoup de personnes en quête de protection ne parviennent plus à déposer une demande d'asile dans un pays d'Europe. Au début de janvier, l'Organisation internationale des migrations (OIM) a signalé qu'en 2017, quelque 171 635 personnes avaient traversé la

Beaucoup de personnes en quête de protection ne parviennent plus à déposer une demande d'asile dans un pays d'Europe.

Méditerranée – contre plus du double (363 504 personnes) un an plus tôt. La coopération de l'UE (et de la Suisse) avec les États d'Afrique du Nord vise surtout à mieux contrôler les frontières du continent africain et à prévenir les flux transmédiaiterraens. Et même si en janvier 2018, les arrivées en Italie sont reparties à la hausse par rapport aux mois précédents, le règlement Dublin empêche la relocalisation des réfugiés en Europe. Ayant signé l'accord d'association à Dublin, la Suisse n'est pas compétente pour traiter de nombreuses demandes d'asile et transfère donc les personnes à d'autres pays européens – plus de 28 000 depuis 2009. En contrepartie, elle n'a en dû admettre, pendant la même période, qu'env. 5300. La proportion a un peu changé récemment: la France surtout, et

aussi l'Allemagne, lui soumettent toujours plus de cas Dublin – en 2017, sur 6113 demandes, la Suisse n'en a admis que 2485. Inversement, elle a déposé auprès d'autres États européens des demandes de prise en charge pour 8370 personnes, auxquelles il a été donné suite dans 6728 cas.

Réinstallation de personnes syriennes ou libyennes

Tandis qu'en application de l'accord de Dublin, de nombreux requérants d'asile sont frappés d'une décision de non-entrée en matière, la Suisse accueille des personnes particulièrement vulnérables – beaucoup moins nombreuses toutefois – au titre de programmes de réinstallation. 590 personnes se trouvant en Syrie ou dans les pays voisins ont ainsi trouvé refuge en Suisse en 2017. La conseillère fédérale Mme Sommaruga a entre-temps annoncé que la Suisse accueillerait en plus 80 réfugiés évacués de centres de rétention libyens. Il s'agit d'un nombre infime, au vu des conditions précaires et inhumaines régnant dans de tels camps de réfugiés. Les réfugiés ont besoin de protection et y ont droit – ce que confirme le taux de protection très élevé accordé en Suisse: 76% des requérants dont le SEM a examiné la demande obtiennent l'asile, ou du moins l'admission provisoire. La vraie difficulté tient plutôt à ce que beaucoup de personnes contraintes à fuir ne sont pas auditionnées sur leurs motifs de fuite, faute de système d'asile à leur portée.

Vie familiale – (pas) un droit humain

Le droit au regroupement familial et le principe de l'unité de la famille ne sont que partiellement pris en compte pour les personnes ayant fui jusqu'en Europe. Diverses institutions condamnent la politique tant européenne que suisse en matière de regroupement familial.

La Convention de Genève relative au statut des réfugiés et la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) ont beau établir le droit à l'unité de la famille – beaucoup d'États européens ont réagi au «long été de la migration» (2015) en durcissant leurs dispositions sur le regroupement familial. En Suède comme en Allemagne, il n'est plus accordé aux proches de personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire, tandis que l'Autriche et le Danemark on introduit des délais d'attente ou allongé ceux en vigueur. Ce n'est qu'au début de février 2018 que le Bundestag allemand a décidé de redéfinir le regroupement familial en cas de protection subsidiaire, et d'introduire dès l'été un contingent mensuel de 1000 personnes, avec une réglementation relative aux cas de rigueur.

En Suisse le statut S (personnes à protéger), qui avait été expressément créé pour l'accueil temporaire et non bureau-

cratique d'un grand nombre de réfugiés de territoires touchés par la guerre (civile), n'a jamais été utilisé jusqu'ici. Sans doute parce qu'en vertu de l'art. 71 LAsi, il irait de pair avec des droits étendus au regroupement familial, selon le principe de l'unité de la famille.

Le regroupement familial sera encore plus difficile

L'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers (ODAE) explique dans son rapport «Vie familiale – (pas) un droit humain» que l'actuelle révision de la loi sur les étrangers, rebaptisée au passage «loi sur les étrangers et l'intégration», va encore durcir les critères de regroupement familial pour les personnes admises provisoirement. Outre le délai d'attente de trois ans, l'exigence d'un logement approprié et l'indépendance requise vis-à-vis de l'aide sociale, les membres de la famille compris dans la demande de regroupement devront avoir acquis de premières connaissances linguistiques à l'étranger ou s'inscrire à un cours de langue. Enfin, la personne deman-

La séparation prolongée de leur famille constitue un frein à l'intégration

dant le regroupement familial ne doit ni percevoir de prestations complémentaires, ni être susceptible d'en percevoir par la suite. Or l'interdiction de discrimination est ici bafouée, puisque seules les personnes défavorisées sont privées de regroupement familial, du fait de leur statut social.

Stephanie A. Motz relève elle aussi, dans son analyse «Family Reunification for Refugees in Switzerland. Legal Framework and Strategic Considerations», que la loi suisse entre en conflit avec l'interdiction de discrimination (art. 14 CEDH) ainsi qu'avec le droit à l'unité de la famille (art. 8 CEDH). Le délai d'attente de trois ans, imposé aux personnes admises provisoirement en général, y c. aux réfugiés admis provisoirement sur la base de leur droit de séjour, serait contraire à l'art. 8 CEDH. Quant à l'asile accordé aux familles (art. 51 LAsi), la distinction entre les familles séparées par la fuite ou fondées par la suite ne serait pas défendable. Toujours selon Stephanie A. Motz, il y a de fortes chances qu'elle soit contraire à la CEDH.

L'ODAE a formulé une liste de revendications.

Ainsi, des visas humanitaires devraient être plus souvent accordés aux proches, et il faudrait réexaminer la réintroduction des demandes d'asile auprès des ambassades. Par ailleurs, les autorités devraient systématiquement user de leur marge d'appréciation en faveur des personnes concernées – or avec le critère de l'évaluation des moyens financiers, les pronostics vont être généralement négatifs, les autorités migratoires voyant dans les personnes à faire venir un fardeau plutôt qu'une chance pour la vie familiale. Enfin, le délai d'attente de trois ans pour les personnes admises provisoirement devrait être biffé, et une plus grande importance être accordée au droit à la vie familiale, la priorité étant ici l'intérêt supérieur de l'enfant.

Tant l'ODAE que Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, jugent indispensable de repenser la politique migratoire, au profit des personnes concernées et dans l'intérêt bien compris des pays d'accueil. Beaucoup de personnes ayant dû fuir leur pays resteront sans doute durablement dans leur pays d'accueil. Cela vaut pour les réfugiés reconnus comme pour les personnes admises provisoirement. Leur intégration rapide et durable devrait dès lors constituer une des priorités de la société d'accueil. Or la séparation prolongée de leur famille constitue un frein à l'intégration: l'incertitude sur le sort des proches restés au pays peut provoquer des troubles de sommeil, des dépressions et d'autres maladies. Nils Muižniek rappelle encore qu'un très grand nombre d'enfants (syriens) chassés de leur patrie vivent dans des camps de réfugiés. Or chaque jour où on empêche cette «génération perdue» de vivre dans sa famille en Europe est un jour de trop.

Bibliographie:

- Stephanie A. Motz 2017: Family Reunification for Refugees in Switzerland. Legal Framework and Strategic Considerations.
- Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers (éd.) 2017: Vie familiale – (pas) un droit humain?
- Council of Europe Commissioner for Human Rights (Hg.) 2017: Realising the right to family reunification of refugees in Europe. Strassburg. Council of Europe.
- Nils Muižnieks 2017: Lever les restrictions au regroupement familial, dans l'intérêt des réfugiés et des sociétés d'accueil. Strasbourg. Le carnet des droits de l'homme.

Annnonce de Cours Horizonte

Le Cours Horizonte 18/2 «Das Recht auf Familieneinheit – Voraussetzungen bei Familienzusammenführungen» aborde en profondeur des questions pratiques touchant à l'unité de la famille auxquelles les personnes réfugiées et leurs interlocuteurs sont confrontés au quotidien.

Avec: Prof. Dr. Martina Caroni, Faculté de droit, Université de Lucerne

Date et heure: Jeudi 15 mars 2018, , Maison de paroisse Paulus Berne



www.kkf-oca.ch/index.php/familieneinheit

Quand les renvois sont gérés sans humanité

Une famille syrienne a été arrêtée à la frontière suisse et refoulée en Italie. La femme, qui se trouvait dans sa 27e semaine de grossesse, a fait une fausse couche, le poste de gardes-frontière de Brigue lui ayant refusé toute aide médicale. L'affaire a été jugée par le Tribunal militaire.

L'incident remonte à l'été 2014. La femme enceinte, qui faisait partie avec son époux et sa sœur d'un grand groupe de réfugiés, avait été arrêtée à la frontière franco-suisse alors qu'elle se dirigeait vers l'Allemagne, et remise aux autorités helvétiques. La procédure usuelle prévoyait le renvoi de la famille en Italie. Or dès le trajet en bus de Vallorbe à Brigue, des douleurs abdominales se manifestent, suivies de saignements. À Brigue, les réfugiés doivent patienter trois heures dans la salle des contrôles du poste de gardes-frontière, jusqu'à ce qu'un train les emmène à Domodossola. Pendant ce temps, la Syrienne en proie à de vives douleurs perd du sang. Or les gardes-frontière ne bronchent pas, quand les proches de la femme leur demandent à plusieurs reprises de l'aide médicale. La femme enceinte, allongée sur la banquette de bois, crie à maintes reprises «baby, baby», comme l'expliquera plus tard la famille devant le tribunal. Les gardes-frontière refusent même une civière à la femme, que ses proches devront porter dans le train. Arrivée à Domodossola sur une couchette improvisée avec des valises, la femme effondre sur le quai et doit être hospitalisée. Son bébé viendra au monde mort-né.

Homicide intentionnel?

En décembre 2017, le chef de l'équipe des gardes-frontière de Brigue comparait devant le tribunal militaire de Berne. Le procureur militaire retient comme chef d'accusation l'homicide intentionnel, et requiert une peine privative de liberté de sept ans. Dans son plaidoyer, il ne mâche pas ses mots à l'égard de l'accusé et de ses collègues, pour leur manque d'empathie et d'humanité. L'accusé aurait agi de manière arbitraire, inhumaine et humiliante à l'égard de la femme enceinte.

L'accusé aurait agi de manière arbitraire, inhumaine et humiliante à l'égard de la femme enceinte.

Le tribunal ne suivra pas l'accusation sur le principal chef, étant donné qu'après une expertise médicale ni le moment exact du décès du fœtus, ni le début des contractions avec dilatation du col de l'utérus n'avaient pu être fixés précisément. Selon le principe de la présomption d'innocence de l'accusé, les juges considéreront d'une part que l'enfant à naître était déjà mort à Brigue, d'autre part que les contractions n'avaient débuté

qu'après le départ de Brigue. L'accusé sera donc acquitté du reproche d'homicide volontaire.

Urgence médicale non signalée par négligence

Informé de la grossesse, l'accusé avait cru jusqu'au bout que le fœtus vivait encore. Il aurait donc dû réaliser qu'il s'agissait d'une urgence médicale, au plus tard quand il a fallu porter la femme à bord du train. Il n'a malgré tout pas demandé d'aide médicale. Autrement dit, il n'ignorait pas que l'enfant risquait de mourir et la femme de subir un préjudice. Aussi les juges ont-ils condamné le garde-frontière à une peine privative de liberté de sept mois et à une peine pécuniaire de 60 jours amendes à 150 francs, les deux sanctions étant assorties du sursis. Il a été reconnu coupable de lésions corporelles par négligence, de tentative d'interruption de grossesse et de violations répétées des prescriptions de service.

Santé sexuelle et reproductive pour les femmes dans les centres d'hébergement

Une étude de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) a examiné en 2017, pour la première fois, les soins de santé apportés par les centres d'hébergement aux femmes enceintes ou parturientes, ainsi qu'aux jeunes accouchées avec leurs nouveau-nés. On y découvre que les besoins spécifiques de cette clientèle ne sont pas suffisamment pris en compte. Les résultats, qui mettent en lumière les manquements du canton de Berne, ont abouti au dépôt, l'automne dernier, d'une intervention au Grand Conseil.

Les femmes réfugiées ont des besoins spécifiques sur le plan des soins de santé, en raison des barrières linguistiques existantes, de leur méconnaissance du système de santé suisse et de ses processus, sans oublier leurs fréquents traumatismes liés à des violences spécifiques au genre. L'étude publiée l'année dernière par la BFH met en lumière les principaux problèmes, et formule des recommandations en vue d'une meilleure prise en compte des besoins identifiés.

Prise en charge discontinuée et pertes de données

Les soins de santé actuellement proposés aux femmes enceintes, aux parturientes et aux jeunes accouchées se caractérisent par leur morcellement. Faute de réseautage et d'échange d'informations entre acteurs (personnel d'encadrement, professionnels de la santé internes aux centres et spécialistes externes), beaucoup d'informations sont

perdues. Les transferts successifs, depuis l'arrivée dans les centres d'enregistrement et de procédure de la Confédération, entraînent de nombreuses ruptures dans le suivi médical, avec tous les problèmes et coûts qu'ils génèrent. Or ce morcellement expose les femmes concernées à des risques accrus pour leur santé. Les solutions recommandées consistent d'abord à élaborer de manière centralisée un modèle de soins intégrés comme l'a fait le canton de Vaud (voir plus loin), ensuite à sensibiliser les professionnels de la santé aux besoins propres à cette clientèle. Enfin, la saisie standardisée des données en garantirait la qualité.

Prise en compte systématique de sages-femmes

Il vaut également la peine d'associer systématiquement aux soins les fournisseurs de prestations non-médecins (sages-femmes, puéricultrices, consultant en lactation). Or dans tous les centres d'hébergement étudiés, l'accompagnement global par des sages-femmes au moment de la naissance et plus tard laisse gravement à désirer.

Les centres d'hébergement sont invités à faire davantage appel à ces fournisseurs de prestations non-médecins, à proposer des cours (préparation à l'accouchement, alimentation et soins aux nourrissons), ainsi qu'à informer activement sur les divers modèles existants, comme l'accouchement géré par une sage-femme. Il s'agit encore d'institutionnaliser, dans le cadre de la prévention, les offres de préparation à l'accouchement avec service d'interprétariat, comme celui de Mamamundo. Et pour que les mères célibataires profitent elles aussi de telles offres, il faudrait proposer des services de garde d'enfants supplémentaires.

Services d'interprétariat

Il est problématique de renoncer à des interprètes professionnels dans le domaine de la santé reproductive et sexuelle, quand on sait à quel point il est difficile d'expliquer, même sans barrières linguistiques, des thèmes comme l'interruption de grossesse et le choix de moyen de contra-

Il vaut également la peine d'associer systématiquement aux soins les fournisseurs de prestations non-médecins.

ception. L'interprétariat communautaire devrait être garanti et financé soit par l'assurance-maladie obligatoire, soit par les cantons.


Reconnaître et traiter les maladies découlant de traumatismes
La Confédération et les cantons sont priés d'examiner les éventuelles violences vécues par des femmes ayant dû fuir leur pays, et de proposer en cas de suspicion des psychothérapies ciblées, avec interprétariat. Les maladies post-traumatiques constituent en effet un défi trop lourd à assumer pour les victimes, le personnel d'accompagnement et les médecins de premier recours, sans un tel soutien professionnel.

Le canton de Berne devrait prendre exemple sur Vaud

Les résultats de l'étude ont conduit deux députés au Grand Conseil bernois, Hasim Sancar et Natalie Imboden, à déposer une intervention. Pour inviter à reprendre le système vaudois

Il est problématique de renoncer à des interprètes professionnels dans le domaine de la santé reproductive et sexuelle.

comme modèle de soins de santé intégrés. Dans le canton de Vaud, l'accompagnement des requérants d'asile est assuré de manière centralisée, les unités de soins locales étant en contact permanent avec le Centre des populations vulnérables (CPV de la Policlinique médicale universitaire de Lausanne). Le personnel soignant, spécialisé dans les besoins des réfugiés, est à même de prodiguer des prestations de base ou de coordonner la collaboration avec tout un réseau de médecins de premier recours, de pédiatres et de psychiatres. Le cas échéant, un service d'interprétariat est assuré.

 Cignacco et al. (2017): Sexuelle und reproduktive Gesundheitsversorgung von Frauen und ihren Säuglingen in Asylunterkünften in der Schweiz.

 www.mamamundo.ch

Annnonce de Cours Horizonte

Lors du cours Horizonte 18/3 intitulé «Frauenspezifische Bedürfnisse im Asylkontext – Betreuungs- und Wohnsituation, Integration und Gesundheit», un des ateliers portera sur la santé sexuelle et reproductive. Il s'agira principalement d'y déterminer comment le personnel d'accompagnement, les intervenants sociaux et les bénévoles peuvent contribuer à une prise en compte adéquate des besoins spécifiques des femmes réfugiées.

Date et heure: Jeudi 3 mai 2018,
Maison de paroisse Paulus, Berne

 www.kkf-oca.ch/index.php/frauenspezifische-beduerfnisse

Jurisprudence

Assignment d'un lieu de résidence ou détention pour insoumission?

La liberté de mouvement des requérants d'asile déboutés peut être limitée même si un refoulement coercitif est impossible, à partir du moment où ils pourraient retourner volontairement dans leur pays d'origine. Ainsi en a décidé le Tribunal fédéral.

En juillet 2016, l'Office des migrations du canton de Zurich avait ordonné, dans le cas d'un Éthiopien ayant reçu en 2015 une décision d'asile négative et renvoyé de Suisse, une assignation de deux ans au territoire communal de son centre d'hébergement d'urgence. Il a recouru contre cette décision auprès du Tribunal administratif zurichois. Celui-ci a donné raison au recourant et prié l'Office des migrations de lever l'assignation à résidence. Par la suite, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a porté le cas devant le Tribunal fédéral, qui s'est rangé derrière l'injonction initiale et a cassé le jugement du Tribunal administratif zurichois.

L'assignation d'un lieu de résidence et l'interdiction de pénétrer dans une région déterminée sont réglées à l'art. 74, al.

1, LEtr. De telles mesures remplissent différentes fonctions. Une interdiction de périmètre peut être prononcée quand la sécurité et l'ordre public sont menacés, ou si la personne tenue de partir n'a pas respecté le délai prescrit. Le Tribunal fédéral précise dans son exposé des motifs que la mesure d'assignation

Le Tribunal fédéral a conclu que l'assignation à résidence s'avérait un moyen adéquat pour obtenir un retour volontaire.

à résidence doit répondre au principe de la proportionnalité. Elle doit donc être appropriée pour atteindre l'objectif poursuivi (renvoi ou retour de la personne déboutée), et en outre cet objectif être concrètement réalisable, autrement dit un renvoi ou un retour doivent bel et bien être possibles.

Point sensible de la volonté de coopération

Le Tribunal administratif du canton de Zurich avait fait valoir que les renvois forcés en Éthiopie n'étant pas possibles, une assignation à résidence ne permettait pas d'aboutir au but recherché, et donc était disproportionnée. Le SEM a rétorqué qu'un retour autonome était possible, en insistant sur la disposition à coopérer: une réadmission serait possible en Éthiopie, pour autant que le requérant débouté demande volontairement les documents de voyage nécessaires. Le Tribunal fédéral a donc dû vérifier si l'assignation d'un lieu de résidence était légitime, dans le contexte de la préparation ou de la mise en œuvre d'un renvoi.

Le Tribunal fédéral a conclu que l'assignation à résidence s'avérait un moyen adéquat pour obtenir un retour volontaire.



Photo: mäd

Contrôle «extra-muros» – mobilité limitée pour les réquerants d'asile déboutés (sur l'image: le CEP Kreuzlingen)

Car l'État a un intérêt fondamental au respect de ses décisions entrées en force. Même si un renvoi forcé n'est pas possible, la personne reste tenue de quitter la Suisse. L'art. 74 LETr ne figure d'ailleurs pas dans la section «Exécution du renvoi ou de l'expulsion», mais dans la section «Mesures de contrainte». On y trouve également la détention en vue de l'exécution du renvoi ou de l'expulsion, qui vise à faire pression sur les personnes pour qu'elles modifient leur comportement. Sachant que la détention pour insoumission, mesure plus sévère, est également autorisée, l'assignation à résidence moins contraignante ne saurait être disproportionnée. L'assignation d'un lieu de résidence visée à l'art. 74, al. 1, let. b, LETr ne serait inappropriée pour atteindre l'objectif visé que si tant un renvoi qu'un retour volontaire s'avéraient objectivement impossibles.

Mobilité limitée

Une assignation à résidence affecte beaucoup le quotidien des personnes touchées. Les contacts sociaux deviennent difficiles, il n'est plus possible de participer aux offres de soutien (cours d'allemand, repas de midi, etc.), qui ont généralement lieu ailleurs. L'accès aux offres de conseil juridique ou d'aide au retour est également entravé: il faudrait à chaque fois se procurer une autorisation préalable pour s'y rendre. Sachant que dès 2019, les personnes déboutées de l'asile dans le canton de Berne seront hébergées dans des centres séparés, des assignations à résidence prononcées à grande échelle risquent d'être lourdes de conséquences – non seulement pour le quotidien des personnes visées, mais aussi pour les structures d'aide en place.

▣ | Arrêt TF 2C_287/2017 du 13 novembre 2017

Meilleure protection juridique dans les procédures Dublin

Un récent arrêt de principe du Tribunal administratif fédéral le confirme: la Suisse doit s'en tenir aux délais prévus dans le règlement Dublin III, quand elle présente à un autre État une requête aux fins de prise en charge. Même si l'autre État consent à un tel transfert. L'arrêt améliore la protection juridique des intéressés.

L'arrêt du Tribunal administratif fédéral (TAF) concerne une famille irakienne arrivée en Suisse en octobre ou novembre 2015. Une consultation d'Eurodac a révélé que la mère et ses filles avaient déposé auparavant une demande d'asile en Allemagne. Le 4 février 2016, la Suisse a donc demandé à l'Allemagne de reprendre la famille, ce qu'elle a consenti à faire. Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a alors décidé, le 7 mars 2016, de

ne pas entrer en matière et ordonné le renvoi de la famille en Allemagne.

Droit de demander le respect des délais de Dublin

Le règlement précise quel État est compétent pour examiner une demande d'asile dans l'espace Dublin. Il fixe encore des délais pour les transferts à venir. Si un État manque un tel délai, il devient automatiquement compétent pour traiter la demande. Plusieurs types de délais sont prévus:

1. Le **délai de présentation d'une requête** en cas de résultat positif Eurodac est de deux mois. Pour les autres éléments de preuve, la requête peut être envoyée dans un délai de trois mois. Les délais courent à compter de la date d'introduction de la demande d'asile.
2. Le **délai de réponse** à une requête aux fins de reprise en charge oscille entre deux semaines et deux mois.
3. Le **délai de transfert** est de six mois et peut être porté à un an au maximum, si la personne est emprisonnée, ou à 18 mois si la personne prend la fuite.

Dans le cas d'espèce, il s'agissait du délai de présentation d'une requête, qui avait déjà expiré au moment de la demande de reprise en charge. D'où la question de savoir si le délai doit être respecté même si les États membres concernés concluent des accords bilatéraux. Le TAF a conclu que les personnes requérant l'asile ont droit à l'application correcte des délais fixés et peuvent faire valoir, le cas échéant, l'application erronée des critères de compétences définis dans le règlement Dublin III. Le tribunal a donc admis le recours déposé par la famille irakienne et prié le SEM d'entrer en matière sur la demande de la famille. En l'espèce, le TAF a pris en compte un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) remontant à juillet 2017. Concrètement, les délais fixés dans le règlement Dublin III ne peuvent être contournés par des accords bilatéraux au détriment des personnes requérant l'asile en Suisse.

▣ | Arrêt TAF E-1998/2016 du 21 décembre 2017
Arrêt CJUE du 26 juillet 2017, analyse de Tino Hruschka, Organisation suisse d'aide aux réfugiés (en allemand): <http://bit.ly/2vIVPOg>

Europe

La Libye, un partenaire fiable?

Il y a quelques années, Lampedusa constituait l'avant-poste symbolique de la forteresse Europe. Suite au déplacement des frontières extérieures de l'Union européenne, la Libye a hérité de ce rôle, du moins en ce qui concerne la route conduisant de la Méditerranée en Europe.

Le rôle-clé de la Libye dans la politique migratoire européenne est apparu une fois de plus au cinquième sommet UE-Afrique de novembre dernier. Peu avant la manifestation, CNN publiait un rapport accablant sur la traite d'esclaves dont sont victimes en Libye les personnes migrantes ou ayant dû fuir leur pays. Dans une séquence vidéo, de jeunes Africains sont vendus pour quelques centaines de dollars comme travailleurs agricoles. D'autres réfugiés n'ayant pas été réduits en esclavage aboutissent dans des camps où, selon le Ministère des affaires étrangères allemand, ils subissent des violations gravissimes et systématiques des droits de l'homme – dans un rapport interne, des diplomates allemands parlent de situations comparables aux camps de concentration. Il y est concrètement question, à propos des centres de détention pour réfugiés libyens, de maltraitance, de viols et de travaux forcés.

Évacuation des personnes vulnérables

À ce sommet, les États membres se sont dits choqués par ces pratiques criminelles, qu'ils ont condamnées avec véhémence. Ils ont en outre signalé leur détermination à sanctionner de tels agissements et à s'engager ensemble pour le bien-être des personnes ayant fui en Libye. Concrètement l'UE, l'Union

Pour la première fois un corridor humanitaire a ainsi été ouvert entre la Libye et l'Europe.

africaine (UA) et l'ONU se sont entendues pour évacuer les personnes vulnérables des centres de réfugiés libyens, afin de les réinstaller dans des États tiers sûrs. Le choix des personnes incombe au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Des corridors humanitaires comme points de passage légaux

Depuis lors, plusieurs États ont déjà étudié les solutions envisageables pour mettre à l'abri les personnes bloquées en Libye. Il convient de souligner ici l'action de l'Italie qui, en décembre

2017, est allée directement chercher par avion en Libye 162 réfugiés originaires d'Érythrée, de Somalie, d'Éthiopie et du Yémen. Pour la première fois, un corridor humanitaire a ainsi été ouvert entre la Libye et l'Europe. La création de voies légales afin qu'au lieu de s'exposer à une fuite dangereuse, les personnes vulnérables soient directement réinstallées en Europe constitue une revendication de longue date des organisations de défense des droits de l'homme.

La Suisse aussi a réagi: elle a consenti à accueillir 80 réfugiés particulièrement vulnérables et préalablement évacués de Libye au Niger. À l'instar des réfugiés du conflit syrien, le Secrétaire d'État aux migrations mènera d'abord des entretiens personnels, pour déterminer l'identité des réfugiés et tirer au clair les questions de sécurité.

Lutte contre les réseaux de passeurs

Les plans de coopération paraissent encore plus concrets dans le cas de la lutte contre les passeurs. Il a été convenu au sommet UE-Afrique de créer une taskforce formée des autorités de police et des services secrets. Elle devra démanteler les réseaux de passeurs et assécher leurs flux financiers. L'UE, l'Union africaine et l'ONU se sont également engagées à geler les avoirs des passeurs identifiés.

Beaucoup de participants et d'observateurs ont malgré tout été mécontents du résultat du sommet. Les organisations d'entraide ont notamment déploré, à propos des investissements dans le développement économique des pays de l'Union africaine, que l'UE privilégie ses propres intérêts (hausse des exportations, contrôle des migrations), sans véritablement chercher à améliorer les perspectives économiques de la jeune génération en Afrique.

Entre opération militaire et sauvetage en mer

Même après le sommet de novembre dernier, une des priorités de l'UE reste en effet de combattre les réseaux de passeurs. Depuis juin 2015, la mission européenne Sophia patrouille entre la Libye et l'Italie, afin de combattre les passeurs sévisant en mer Méditerranée. Or cette opération comporte un effet secondaire, déjà constaté à propos de Mare Nostrum. Sophia incite les passeurs, au même titre que les navires en mission de sauvetage, à abandonner les personnes en quête de protection à bord d'embarcations de fortune. Ils misent ici sur l'obligation de sauvetage en mer faite à chaque bateau, y c. ceux en mission militaire. Entre la mi-2015 et la mi-2017, Sophia a sauvé la vie à 45 000 personnes, tandis que 117 passeurs présumés étaient arrêtés et 460 embarcations détruites. Au cours de la même période, plus de 9500 personnes ont péri noyées.

Ces éléments ravivent les questions déjà bien connues: vise-t-on à combattre les réseaux de passeurs et à renforcer les garde-côtes libyens, ou alors à sauver des vies humaines? Ou encore s'agit-il d'abord de verrouiller encore mieux les frontières extérieures de l'Europe, pour les réfugiés aussi? Et lequel de ces objectifs est-il prioritaire? Les mécontents déplorent que la protection des réfugiés ne joue ici qu'un rôle secondaire. Au

début de février, Oxfam et Amnesty ont jugé que l'Italie et l'UE se rendaient complices des tortures et des abus auxquels les migrants sont exposés en Libye. D'où leur appel notamment à dénoncer l'accord conclu un an plus tôt entre l'Italie et la Libye, afin de renforcer la protection des côtes libyennes.

La Libye, nouvelle base de l'État islamique et d'Al-Qaïda

En 2018 aussi, la Libye reste un partenaire peu fiable. Le 23 janvier, au moins 34 personnes ont péri lors d'un attentat terroriste commis dans la ville portuaire de Bengasi. L'attaque visait les fidèles d'une mosquée connue pour être politiquement modérée et plutôt tolérante face aux non-croyants. Chassés de Syrie et d'Irak, les groupes djihadistes État islamiste et Al Qaïda cherchent aujourd'hui à s'implanter en Libye. Ils visent notamment à déstabiliser le pays et donc, en cette année électorale, d'autres attentats terroristes restent à craindre. L'avenir dira dans quelle mesure les conflits à prévoir seront à nouveau réglés sur les dos des personnes vulnérables.

Transfert de connaissances

Syrie – une guerre contre l'humanité

Les journaux ne parlaient que de l'offensive militaire lancée par le président turc Erdogan à Afrin, quand un cours Horizonte sur la Syrie a eu lieu à Berne. Personne n'aurait pu expliquer mieux que Petra Ramsauer, reporter de guerre, les défis actuels du conflit syrien et les difficultés d'émettre des pronostics à l'heure actuelle.

Depuis l'agression turque, beaucoup de monde commence à comprendre ce qui est une réalité depuis longtemps. Le conflit syrien n'est pas une guerre civile, car les forces internationales y sont depuis longtemps engagées, bloquant tout processus de paix. En outre, les belligérants n'ont pas pour priorité d'éradiquer le terrorisme islamiste, comme on l'a souvent prétendu à l'Ouest ces dernières années. L'offensive d'Erdogan est bien la preuve du contraire.

Au début, on avait surtout affaire à des mouvements non violents, qui défilaient contre le régime d'Assad. Or le régime a d'emblée réprimé très durement ces manifestations pacifiques, arrêtant un grand nombre de leurs membres. Aujourd'hui encore, comme l'a expliqué Petra Ramsauer, «le véritable front de cette guerre ne se situe pas entre des camps armés, mais entre les forces armées et la population civile, qui n'a ni voulu cette guerre, ni sympathisé avec qui que ce soit».

Extrémisme de tous les côtés

L'écrasement de la résistance non violente au début de la guerre a donné des ailes aux extrémistes. C'est une erreur de croire qu'Assad n'en fait pas partie. Outre qu'il est démontré qu'il enfreint toutes les règles de guerre (en employant des gaz toxiques, en lançant des attaques ciblées contre des institutions civiles comme des hôpitaux et des écoles, en faisant torturer les prisonniers, etc.), il collabore notamment avec les milices iraniennes du parti Baas et le Hezbollah libanais, dont les tendances djihadistes sont bien connues. La véritable catastrophe dans la crise syrienne, c'est que la communauté internationale a des preuves détaillées de ces crimes de guerre mais ne fait rien.

Les Kurdes aussi révèlent des tendances extrémistes en Syrie. Leurs milices YPG (Unités de protection du peuple) s'inspirent des méthodes du PKK d'Öcalan, exécutant les déserteurs et

La population civile syrienne remplit les exigences de la Convention de Genève:

Une mise à jour actuelle du HCR, qui analyse la situation du pays depuis 2016, parvient à la conclusion que la plupart des civils satisfont aux exigences de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Or le SEM n'en tient pas compte et continue à soumettre toutes les demandes d'asile à un examen individuel critique. Sont particulièrement menacés selon le HCR les groupes de personnes suivants:

- personnes soupçonnées de s'opposer au pouvoir, ou alors de le soutenir;
- personnes refusant de faire leur service militaire et déserteurs;
- personnes soupçonnées de s'opposer à l'État islamique dans les territoires sous son contrôle;
- personnes soupçonnées de s'opposer aux groupes armés anti-gouvernementaux dans les territoires sous son contrôle;
- personnes soupçonnées de s'opposer aux milices kurdes YPG-PYD dans les territoires sous son contrôle;
- représentants de certains corps de métiers: journalistes, enseignants, médecins, travailleurs humanitaires;
- membres de minorités religieuses et ethniques;
- personnes soupçonnées de ne pas respecter la charia dans les territoires sous le contrôle de groupes islamistes armés;
- femmes et jeunes filles avec un profil spécifique ou dans certaines circonstances;
- personnes d'orientation ou d'identité sexuelle différente;
- réfugiés palestiniens.



International Protection Considerations with Regard to People fleeing the Syrian Arab Republic (UNHCR)
<http://www.refworld.org/docid/59f365034.html>

recrutant de force des enfants soldats. D'autres groupes de l'opposition se sont également rendus coupables d'atrocités, comme des décapitations.

Conséquences humanitaires variables selon la région

Les moyens déployés par les parties en conflit sont un indice de l'énorme écart de prospérité entre les différentes régions. À la différence des autres belligérants syriens, seul Assad déploie les forces aériennes. Dans les régions passées à l'opposition, les bâtiments ont été rasés, tandis que celles restées favorables au régime ont été plutôt préservées.

75 % des enfants syriens ne sont plus scolarisés, l'espérance de vie a chuté de 20 ans.

Outre les destructions de maisons, le bilan humanitaire du conflit est apocalyptique. La moitié des 21 millions d'habitants de la Syrie sont en fuite – 6,1 millions étant déplacés dans leur propre pays et 5,5 millions ayant fui à l'étranger. Plus de 500'000 personnes ont sans doute péri et plus d'un million sont blessées. Au moins 17 000 ont été torturées à mort en prison. 75% des enfants syriens ne sont plus scolarisés. Le taux de chômage oscille entre 40 et 95% selon la région, et l'espérance de vie a chuté de 20 ans (de 75 à 55 ans). Et encore ce ne sont que des estimations, l'ONU n'ayant pu effectuer de recensements ces dernières années, faute d'accès aux régions en guerre. En janvier 2018, près d'un million de personnes vivaient dans des zones assiégées (du moins par les troupes du régime) ou

difficiles d'accès. Leur détresse s'accroît chaque jour, faute d'accès aux secours et alors que les denrées alimentaires sont devenues hors de prix. «Un œuf pour 25 euros», s'intitule un chapitre du livre de Petra Ramsauer sur la survie au quotidien en Syrie, décrivant la situation dans la ville assiégée de Daraya, dont les habitants ont connu une véritable descente aux enfers. Petra Ramsauer souligne qu'entre-temps, tous les protagonistes vivent de la guerre. La contrebande est devenue une importante activité économique et freine ainsi les efforts de paix déployés.

Trop de facteurs imprévisibles influencent au quotidien le conflit syrien, pour qu'il soit possible d'en prédire le dénouement. Ou comme l'a bien résumé Petra Ramsauer: «Quiconque se risque à l'heure actuelle à faire des pronostics sur le conflit syrien n'est qu'un charlatan.»

■ Ramsauer, Petra: «Siegen heisst, den Tag überleben. Nahaufnahmen aus Syrien.» Wien 2017.



Photo: ART production/ Shutterstock

Le bilan humanitaire du conflit est apocalyptique (Homs 2013).

Conseil en vue du retour

Rapport d'activité 2017

Au cours de l'année 2017, 99 personnes sont reparties avec le soutien du conseil en vue du retour. La plupart étaient encore engagées dans une procédure d'asile, ou avaient déjà reçu une décision négative. Un bon quart de ces personnes n'avaient pas fait l'objet d'une décision de renvoi.

En 2017, le conseil en vue du retour (CVR) a géré 87 dossiers de case management (CM) et mené 252 entretiens de conseil. La plupart des dossiers concernaient des hommes célibataires. Au total, 135 personnes ont bénéficié de conseils et parmi elles, 99 ont quitté la Suisse (73%). Le nombre total de personnes rentrées a diminué de moitié par rapport à l'année précédente.

D'une part, les demandes d'asile ont globalement diminué (un tiers en moins que l'année précédente). D'autre part, la situation sécuritaire demeure très difficile dans des pays comme la Syrie, la Somalie ou l'Afghanistan. Le taux de départs, soit le rapport entre le nombre d'entretiens menés par le CVR du canton de Berne et le nombre de départs, a progressé de 66% en 2016 à 73% en 2017.

Statut et pays d'origine des personnes rentrées

Sur les 99 personnes rentrées en 2017, 15 étaient sous le coup d'une décision de non-entrée en matière (NEM) et 54 avaient reçu une décision matérielle négative. Par ailleurs, 11 personnes avaient renoncé à leur demande d'asile (dont un cas Dublin). Deux personnes avaient retiré leur recours. Enfin, 15 étaient admises provisoirement (permis F) et deux possédaient un permis de séjour annuel (livret B). Autrement dit, sur ces 99 personnes, seules 69% avaient reçu une décision de renvoi et en 2016, 59% des candidats au retour volontaire étaient dans ce cas.

Ces dernières années, nous constatons qu'un nombre croissant de personnes admises à titre provisoire ou définitivement rentrent dans leur pays d'origine. Les 99 bénéficiaires de l'aide au retour sont rentrés dans 32 pays. Les principaux pays d'origine sont ici l'Irak, la Turquie et l'Éthiopie, puis viennent l'Afghanistan et la Géorgie.

Prestations d'aide au retour individuelle versées

La majorité des personnes rentrées (55 personnes) ont reçu une aide au retour individuelle financée par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Outre un forfait de base de CHF 1'000 par personne adulte et CHF 500 par enfant mineur, une aide matérielle complémentaire de CHF 3000 est prévue. Elle

consiste en un projet d'aide à la réintégration, généralement mené sur place avec l'aide de l'Organisation internationale des migrations (OIM).

Dix personnes ont touché une aide au retour réduite et 15 autres l'aide au retour Dublin (CHF 500 par adulte et CHF 250 par enfant mineur). Huit personnes n'ont reçu que le forfait de base (CHF 1'000) et trois uniquement de quoi poursuivre leur voyage. Comme ces dernières disposaient d'autorisations de séjour dans des États de l'UE, le CVR a pris en charge leurs frais de voyage sans leur allouer d'aide au retour. Enfin, huit personnes originaires de pays exemptés de visas (Géorgie, Corée du Sud et Albanie) n'ont reçu que le coût du billet d'avion pour rentrer dans leur pays. Au total, 27 personnes en situation de vulnérabilité ont reçu (en complément) une aide cantonale comprise entre CHF 100 et CHF 2'000.

Personnes ayant renoncé à un retour volontaire

Onze personnes ont changé d'avis au cours du processus de départ. Parmi elles, cinq sont entrées dans la clandestinité. Une personne a été incarcérée. 12 personnes attendent encore pour rentrer dans leur pays, c.-à-d. que leur dossier est en

Les bénéficiaires de l'aide au retour sont rentrés dans 32 pays.

suspens pour différentes raisons et que le retour se réalisera au cours de l'année 2018. Six autres cas sont en suspens pour obtention de documents de voyage. Cette année, une personne dont le vol était réservé ne s'est pas présentée à l'aéroport et a disparu par la suite.

Personnes relevant de la LEtr

En 2017, le CVR a également soutenu quatre personnes dont le statut de séjour est réglé dans la loi sur les étrangers (LEtr). Elles ont obtenu un billet d'avion financé par le Service des migrations (SEMI) et une aide au retour cantonale comprise entre CHF 0 et CHF 1'000.

Travail & Formation

Projets pilotes d'intégration

Le domaine de l'intégration est en pleine mutation dans le canton de Berne. Alors que le canton publie une nouvelle base de données de l'intégration, diverses organisations lancent des projets pilotes visant à améliorer l'intégration dans notre marché du travail des personnes ayant dû fuir leur pays.

Depuis 2017, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) donne aux services d'aide sociale en matière d'asile un mandat explicite d'intégration des personnes admises à titre provisoire (voir AsylNews 2/17). Sa doctrine officielle est qu'il faut encourager d'emblée l'intégration et plus rapidement insérer ces personnes dans le marché du

travail. Dans ces conditions et au vu de l'afflux de demandes d'asile des dernières années, divers projets pilotes ont vu le jour pour encourager l'intégration professionnelle des personnes requérant l'asile.

Initiatives locales

Le projet pilote KAFOL (Koordination des Asyl- und Flüchtlingswesens im Berner Oberland) a vu le jour au début de 2017, suite à une initiative des préfets de Frutigen-Niedersimmental et d'Interlaken-Oberhasli. Ce projet explicitement axé sur la région de Frutigen propose à des personnes requérant l'asile des emplois d'essai de courte durée ou des stages dans des entreprises locales, afin de les familiariser avec le marché primaire du travail. Un nouveau service de placement, rattaché au bureau régional Caritas de l'Oberland, joue ici un rôle-clé. Il recherche des entreprises et négocie des solutions avantageuses tant pour les stagiaires que pour les entreprises d'accueil. L'essai pilote est financé par la SAP, dans l'optique de la réorganisation cantonale du domaine de l'asile et des réfugiés – avec la participation de tous les acteurs œuvrant dans la région. Les résultats du projet pilote, qui se poursuit jusqu'en 2019, seront directement repris dans les travaux de restructuration à venir.

Étroite collaboration avec l'économie

Le projet HandsOn mise également sur un partenariat étroit avec l'économie locale. Sous ce nom, l'Armée du Salut propo-



Photo: Alexander Egger, HandsOn

Grâce à HandsOn, les requérants d'asile acquièrent des compétences-clés pour le marché du travail.

se depuis quelques mois un programme d'occupation offrant des perspectives d'intégration professionnelle. Les résidents des centres d'hébergement collectif de l'Aide aux réfugiés de l'Armée du Salut (HAF) peuvent acquérir sur le nouveau site de la «Fabrik» à Liebefeld des compétences-clés pour le monde du travail, tout en se formant en allemand, en mathématique et en informatique. Loin d'être un atelier protégé, la «Fabrik» livre des produits destinés au marché primaire de l'emploi. La première grosse commande vient des brocantes de l'Armée du Salut. HandsOn produit désormais leurs cabas destinés aux courses à partir d'anciennes bâches en PVC fournies par la Société générale d'affichage.

À l'heure actuelle, 26 requérants d'asile de tout le territoire dont s'occupe la HAF participent au projet. En cas de succès, il est prévu d'étendre le concept à ses cinq services régionaux (Belp, Bolligen, Berthoud, Konolfingen et Langenthal). Chacun d'eux s'est vu attribuer un coach en emploi, dans le cadre du mandat d'intégration. Les coaches placent les personnes admises provisoirement dans des programmes d'intégration adaptés, voire directement sur le marché primaire de l'emploi.

Intégration dès le début

Ces deux projets ont en commun d'analyser très tôt les compétences pour exploiter les potentiels existants. Alors que le mandat d'intégration ne débute qu'à l'octroi de l'admission provisoire ou du statut de réfugié, ils acceptent les personnes en cours de procédure, afin d'encourager dès ce stade l'intégration professionnelle. Les perspectives de rester durablement en Suisse ne sont pas le facteur déterminant, la priorité étant de réduire les délais d'attente qui entravent l'intégration.

Les deux projets acceptent les personnes en cours de procédure.

Il est vrai que jusqu'à nouvel avis, seule une petite partie des requérants d'asile présents pourront profiter de ces offres, en raison du nombre limité de places disponibles.

Le canton crée un aperçu

Les projets pilotes sont autant d'exemples de l'évolution rapide du paysage de l'intégration. Il est difficile de se repérer dans l'offre existante. Le site www.integrationsangebote-be.ch ne répertoriait jusqu'à fin 2017 que les offres expressément conçues pour les admis provisoires et les réfugiés statutaires. Depuis le début de l'année, une nouvelle base de données recense tant les offres subventionnées que les autres offres d'intégration accessibles aux personnes ayant fui leur pays. Les travailleurs sociaux et toute personne intéressée peuvent rechercher des programmes adéquats à l'adresse www.be.ch/integrationsangebote. La base de données s'inspire de celle des cours de langue www.be.ch/cours-langue-migration, avec ses nombreuses possibilités de filtre pour identifier l'offre optimale.

Projets pour réfugiés qualifiés

Le projet informatique **Powercoders**, issu de l'initiative privée et déjà réalisé à Berne et Zurich, continue sur sa lancée. Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a inscrit Powercoders parmi ses programmes et projets d'importance nationale (PPiN). Dans un délai de trois ans, six villes sont appelées à proposer une formation en programmation pour réfugiés (Berne, Zurich, Lausanne, Bâle, Saint-Gall et Lucerne).

L'EPER, l'œuvre d'entraide des Églises protestantes de Suisse, a lancé l'année dernière, dans diverses régions de Suisse alémanique, un projet pilote intitulé **MosaiQ**, pour permettre aux personnes migrantes qualifiées de s'intégrer dans le marché du travail (voir AsylNews 3/17). À Berne, le projet lancé au deuxième semestre 2017 avait déjà permis à fin janvier 2018 de donner des conseils approfondis à 30 personnes, et 14 autres ont bénéficié d'une consultation.



www.powercoders.org
www.heks.ch

Brèves infos

Ville et canton de Berne

Échange du permis de conduire

Un permis de conduire étranger autorise à circuler en Suisse sans examen préalable pendant un an au maximum. Y compris les permis d'États tiers, pour autant que l'autorité compétente les ait délivrés, qu'ils soient encore valables et qu'ils aient été légalement acquis. Dans le canton de Berne, une demande d'échange pour obtenir le permis de conduire suisse peut être soumise en tout temps à l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN). Les frais à prévoir sont de l'ordre de 250 francs. Les permis de conduire étrangers des titulaires d'un livret N, F ou S sont en outre saisis et transmis au Secrétariat d'État aux migrations. Une course de contrôle est ensuite fixée dans un délai de trois mois. Il n'est pas possible de la refaire, et elle ne peut être reportée qu'une seule fois, pour de justes motifs. Il est donc recommandé dans tous les cas, avant de s'annoncer pour une course de contrôle, de faire expertiser ses connaissances par une auto-école professionnelle. En cas d'échec, le permis de conduire étranger sera retiré et il faudra passer par la procédure ordinaire afin d'obtenir le permis de conduire suisse.

www.pom.be.ch > Circulation routière et navigation > Permis de conduire > Permis de conduire international

Bibliothèque interculturelle Multimondo

Multimondo ouvrira en avril 2018 à Bienne une bibliothèque interculturelle. Des ouvrages publiés dans au moins 15 langues et de nombreux DVD seront

proposés à un public d'adultes comme d'enfants. Des amateurs de lecture sont actuellement recherchés pour la mise sur pied et l'exploitation de la bibliothèque.

www.multimondo.ch/bibliotheque-interculturelle/

«Theater kennt keine Grenzen»

Sous la devise «Theater kennt keine Grenzen», la troupe Junge Bühne Bern accueille dans ses rangs des mineurs non accompagnés, des jeunes issus de la migration, des ressortissants suisses, des doubles-nationaux ainsi que des sans-papiers âgés de 15 à 25 ans. Les répétitions ont lieu le jeudi soir en ville de Berne, et il est possible de rejoindre la troupe en tout temps. Les représentations auront probablement lieu en septembre 2018.

www.junge-buehne-bern.ch > Theater kennt keine Grenzen

Online

Medic-Help Asyl

Les personnes requérant l'asile trouveront sur Medic-Help Asyl, le nouveau site de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la réponse à toutes leurs questions sur la santé, les maladies et les soins médicaux proposés dans les centres fédéraux pour requérants s d'asile. Il est publié dans 15 langues.

www.medic-help.ch

Plateforme «Jeunes réfugiés traumatisés»

La CRS a lancé une nouvelle plateforme nationale sur le thème des jeunes réfugiés traumatisés. Ce portail est destiné

à ceux qui accompagnent, assistent et conseillent les jeunes réfugiés. Il passe en revue des ressources utiles et offre un tour d'horizon des manifestations et formations prévues.

www.traumatismes.migesplus.ch

Événements & Formation

Goût de la lecture

Dans le cadre du projet «Leselust» (goût de la lecture), deux nouvelles lectures avec programme-cadre sont prévues en mars et avril. Le 26 mars à Bienne, sur le thème «Sans-papiers à Paris & à Bienne», la lecture de passages (traduits en allemand) du roman «Samba pour la France» sera suivie d'une discussion avec le bureau de consultation bernois pour sans papiers et d'une animation musicale. Le 24 avril à Langnau, sous la devise «Plaisirs de l'esprit et de la table», des scènes du roman «Die Ohrfeige» (La gifle) de l'Irakien vivant en exil Abbas Khider suivies d'un apéritif.

www.refbejuso.ch > Strukturen > OeME-Migration > Veranstaltungen > Leselust

CAS: Théologie interculturelle et migration

Avec l'Université de Bâle et les Églises d'autres cantons alémaniques, les Églises réformées Berne-Jura-Soleure proposent le programme CAS «Théologie interculturelle et migration». Cette formation diplômante s'adresse au personnel des Églises de migrants et des Églises nationales et à toutes personnes qui s'intéressent à ces questions. Le prochain cours démarrera en août 2018 (délai d'inscription fixé au 30 avril). Il reste des places libres.

www.migrationskirchen-weiterbildung.ch

**Office de consultation
sur l'asile OCA**

Effingerstrasse 55
3008 Berne

tél.. 031 385 18 11
fax 031 385 18 17

info@kkf-oca.ch
www.kkf-oca.ch